

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2014

OUVERTURE DE LA SEANCE A 14 H 30

Monsieur le Sénateur Maire : Je déclare la séance de notre Conseil Municipal ouverte.

Ce Conseil Municipal est particulier, il est le dernier de cette mandature. Aussi je me suis permis de vous inviter à un petit apéritif très court après une déclaration que je souhaite faire à l'issue de ce dernier Conseil.

Néanmoins, le temps est encore au travail et nous sommes dans une période très passionnante de débat électoral. Heureusement, il y a ces moments qui remettent en cause un certain nombre de choses.

De plus, il y a un débat à 19 heures entre l'ensemble des candidats dont je ne souhaite pas vous priver. C'est pourquoi vos interventions, tout à fait légitimes, devront être synthétisées afin de vous permettre de partager ce grand moment démocratique.

Je demande dans un premier temps à Monsieur Marc FACCHINETTI d'être le secrétaire de séance et de faire l'appel.

J'aborde l'ordre du jour de ce Conseil Municipal.

Si vous n'avez pas d'observation sur le procès-verbal du 12 décembre 2013, celui-ci est adopté à l'unanimité.

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui m'a été consentie par délibération du 03 avril 2008.

Modifications sur les délibérations suivantes :

2014 - 08 TERRAIN CLAVARY VVF BELAMBRA PROTOCOLE D'ACCORD

Erreur en page 2 (1^{er} paragraphe). La modification a été apportée et la délibération vient de vous être remise sur table.

2014 - 09 TERRAIN TOMBAREL AVENUE PIERRE SEMARD CESSION A L'INSTITUT FENELON

Nous venons de vous remettre, sur table, le plan.

2014 - 23 PROJET DE L'ECHANGEUR ROUQUIER DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU DEPARTEMENT

Le plan et la convention viennent de vous être remis.

2014 - 35 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION RENCONTRES AFRICAINES APPLICATION LOI OUDIN-SANTINI

Dans la délibération et dans la convention il est noté la création de 10 puits communautaires pour alimenter les potagers villageois alors qu'il est prévu la création de 20 puits.

2014 - 36 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXERCICE BUDGETAIRE 2014

Vous trouverez sur le document distribué, une liste dont 5 des lignes ont été modifiées et sont marquées d'une croix.

Délibération rajoutée lors de la réunion des groupes d'opposition :

2014 - 45 AVIS DE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Lors de la réunion des présidents des groupes d'opposition, nous avons décidé de rajouter une délibération suite au courrier du Préfet reçu le 13 février dernier concernant le projet de Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage.

Nous abordons l'ordre du jour.

**2014 - 01 PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN
AVENANT DE SORTIE- ADOPTION**

Monsieur le SENATEUR-MAIRE

Voir intervention jointe en annexe.

Nous allons examiner cet avenant de sortie. Nous avons débattu en Commission Plénière de l'ensemble des points qui sont concernés par cet avenant de sortie.

1° Requalification d'îlots anciens dégradés :

La maîtrise foncière est totale pour six des huit îlots inscrits dans la maquette financière et les deux derniers îlots sont en cours d'acquisition. Leur prise de possession est prévue au 1^{er} trimestre 2014.

Compte tenu des efforts de programmation réalisés par la Ville, notamment en matière de production de logements sociaux, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur a souhaité apporter une contribution supplémentaire au financement initial de ces opérations.

2° Réhabilitation :

Toutes les résidences ont été réhabilitées (soit 254 logements) dans les deux quartiers du P.R.U.

3° Résidentialisation :

Toutes les résidences ont été résidentialisées (soit 213 logements) dans ces mêmes quartiers.

4° Le désenclavement des H.L.M. :

Une modification du tracé validée par le Conseil Général des Alpes-Maritimes est introduite dans cet avenant pour répondre à la nécessité d'adapter le tracé afin de tenir compte du décalage opérationnel de l'opération de construction Icade.

La voie de désenclavement comprend une partie située en dehors du périmètre géographique de l'article 6 : une demande de prise en compte de l'ensemble du tracé de la voie est faite via l'avenant de sortie.

Enfin, le Conseil Régional PACA participera à cette opération (aucune participation n'était prévue jusque-là), en complément des opérations terminées de résidentialisation et de réhabilitation pour un montant de 347 681 €.

5° L'aménagement des espaces publics du Rouachier :

Les travaux de création du passage Goby-Vercueil sont terminés.

L'aménagement des espaces publics se fera en lien avec le planning de la grande bibliothèque afin que les travaux d'aménagement paysager démarrent à la fin de la construction de l'équipement.

6° L'aménagement des hangars :

Pour favoriser la relocalisation des activités artisanales, la Ville, via l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur, s'est portée acquéreur d'un ensemble immobilier de 5 500 m² au chemin de Saint Marc. Cinq propriétaires occupants finalisent leur projet de relocalisation sur ce site. L'un d'entre eux a saisi officiellement notre collectivité pour l'achat d'un lot de cette copropriété.

Le Conseil Régional PACA, qui n'avait pas prévu initialement de participation pour cette opération, apportera une subvention de 148 864 €.

7° Martelly :

L'approbation du dossier de réalisation de la Z.A.C Martelly le 4 juillet 2013 par notre Conseil Municipal a permis de préciser l'ensemble des éléments constitutifs par rapport à la convention initiale ANRU : le périmètre, le programme, les coûts et le planning, sans qu'aucune modification substantielle n'intervienne ni ne déséquilibre le

projet initial.

Toujours constitués des quatre bâtiments initiaux, les contours du périmètre de Z.A.C ont été fixés dans le cadre du dossier de création de Z.A.C. Ce périmètre va au-delà du périmètre ANRU.

8° Le centre social :

Le coût de l'opération ayant diminué, cela entraîne une diminution de l'assiette de calcul de la subvention ANRU (économie qui sera reportée sur la création des logements sociaux). Le centre social sera opérationnel au mois de mars 2014.

9° La grande bibliothèque Charles Nègre :

Par rapport à l'avenant n° 1, le planning a été recalé avec une avance de douze mois aux fins de prioriser la construction de cet équipement.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles augmente sa participation financière en allouant 987 000 € de plus à cette opération, soit une participation totale de 4 000 000 € (en lieu et place de 1 206 900 € en 2008).

Le Conseil Régional PACA augmente aussi sa participation financière pour cette opération d'un montant de 108 591 €, soit une participation totale de 1 058 071 €.

10° La pépinière commerciale :

La réouverture des commerces répond aux objectifs initiaux. Le taux de vacance est en très nette diminution : ainsi sur la rue de l'Oratoire, le taux de vacance est passé de 70 % en 2005 à 22 % en 2012 (18 cellules occupées sur 23 disponibles).

Le calendrier de l'opération a été maintenu pour les cellules commerciales initiales (rues de l'Oratoire et Marcel Journet) mais a dû être modifié pour les rez-de-chaussée des îlots opérationnels afin de tenir compte des travaux de restructuration.

Tout un chapitre est prévu dans l'avenant de ce que l'on appelle « la reconstruction de l'offre et diversification de l'offre de logements ».

1° L'îlot Sainte Marthe : Création de 21 logements au lieu de 20.

2° L'îlot des Moulinets : programmation de cinq PLS et seize logements en accession encadrée au lieu de 21 logements en accession encadrée.

3° L'îlot Goby : création de trois logements supplémentaires, onze logements sociaux type PLUS (au lieu de huit) et trois en accession encadrée.

4° La reconstitution de l'offre locative sociale :

L'avenant n° 1 à la convention prévoyait, au titre de la reconstitution de l'offre locative, deux programmes sur le quartier de la gare :

- Icade : seize logements sociaux type PLUS CD
- Rivaprim : (bailleur : Poste Habitat Provence) : dix-neuf PLUS CD et treize PLAI

Le permis de construire du promoteur Icade ayant fait l'objet d'un recours contentieux, le promoteur a décidé de différer le démarrage des travaux et d'annoncer la désignation du bailleur postérieurement au rendu du jugement du Tribunal Administratif.

Ce planning est incompatible avec une programmation ANRU.

Le bailleur IMED du groupe 3f, partenaire de la Ville depuis 2008, bailleur ayant rempli son obligation de relogements, a accepté de développer 30 logements sociaux PLUS CD sur un programme immobilier compris dans le périmètre ANRU de la gare.

BILAN de la reconstitution de l'offre :

Objectif : 35 logements sociaux PLUS CD, 10 PLAI et 18 ménages à reloger :

Poste Habitat Provence : 5 PLUS CD et 13 PLAI, 3 relogements

IMED : 30 PLUS CD, 15 ménages relogés dans du neuf

5° Contrepartie Association Foncière Logement :

Les deux îlots Pontet Boucherie et Rêve Vieille ont été cédés à l'A.F.L. en octobre 2012. Les travaux sur ces îlots sont actuellement en cours. La finalisation du programme pour l'îlot Nègre pourra être formalisée dans un « avenant A.F.L. » dans l'objectif de compléter l'offre de logements dans le centre ancien à proximité immédiate d'un équipement public.

LE RELOGEMENT

La requalification de dix îlots dégradés entraîne la nécessité d'effectuer le relogement de 107 ménages.

Il reste onze ménages à reloger.

Deux d'entre eux viennent de recevoir un avis favorable pour leur relogement dans le parc social.

GESTION URBAINE DE PROXIMITE

Dans cette démarche, habitants, usagers, commerçants et associations sont des acteurs à part entière dans les domaines d'interventions que sont :

- la propreté,
- la prévention et la tranquillité publique,
- la vie sociale et l'animation.

MODIFICATIONS FINANCIERES

Le tableau suivant résume l'évolution de la base de financement du Projet de Rénovation Urbaine de notre ville et notre participation financière :

	Avenant n° 1	Avenant de sortie	Différence
Base de financement	76 180 391	77 746 347	+ 1 565 956
Part Ville	18 325 912	16 740 643	- 1 585 269

Je vous ai fait la présentation globale de ce dossier et je vous demande votre position sur cet avenant qui doit se terminer en 2018. Cela nous laisse la possibilité d'étaler les choses.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Bruno ESTAMPE

Je vais vous donner l'explication de notre vote.

- Le projet ROUACHIER, nous avons eu l'occasion, dans des précédents Conseils, de dire « non » : pas notre opposition à la construction d'une Médiathèque mais à la construction de la Médiathèque à cet endroit là.
- Le projet des hangars et des Bois de Boulogne, les choses n'avancent pas.
- Le projet Martelly, nous avons fait des propositions et d'ailleurs nous n'avons pas pris part au vote compte tenu des échéances qui arrivaient, nous semblant important que ce projet soit débattu et géré par la nouvelle municipalité.

Nous ne voterons pas cette délibération.

Monsieur le Sénateur-Maire

Je prends acte de vos interventions qui ont le mérite d'être dans la cohérence de nos débats précédents.

Je comprends que l'on puisse ne pas accompagner ces projets.

Sur la ZAC Martelly, il est vrai que c'est un dossier difficile à mettre en œuvre. Mes instructions sont que l'opération soit neutre financièrement pour les finances communales cela amenant, dans le cahier des charges, à trouver un certain nombre de solutions d'équilibre.

Vous avez évoqué la juxtaposition d'un parking public et d'un parking privé. Si je vous ai proposé de reprendre en régie directe le parking Notre Dame des Fleurs, Martelly, c'est que les 600 places de parkings sont un acquis communal et ainsi, dans l'opération Martelly, il n'y aura aucune transaction financière. On conteste le parking, le cinéma dans l'opération Martelly mais je ne partage pas l'intervention de Monsieur Paul EUZIERE : le cinéma intéresse un grand nombre de partenaires. Je comprends votre positionnement. Cela passera avec les mois qui viennent.

La médiathèque, je la maintiens avec mes collègues de la majorité. Le chantier est commencé et d'ailleurs cela a permis de mettre à jour des fouilles archéologiques d'un très grand intérêt pour la ville de Grasse. Nous sommes là au cœur de la naissance de la ville. Les vestiges découverts nous démontrent qu'il y avait là, en plein cœur du Rouachier, un nœud particulièrement noble de la vie civile, religieuse ou politique du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècle. Ces éléments de grande noblesse vont nous donner un attrait en termes culturel et touristique dans les années à venir que l'on ne soupçonnait pas. L'ampleur de ce projet ambitieux est volontaire. Rien ne s'est passé depuis que Pierre COLOMBAN, à la libération, a démolit ces taudis. Il faut un acte politique très fort pour que le cœur de notre ville ressuscite. Ce projet est magnifique tant au plan architectural que dans son concept pédagogique. Au-delà de la terminologie Médiathèque-Bibliothèque Charles Nègres, il s'agira d'un lieu de transmission du savoir. En effet, aujourd'hui, il y a d'autres techniques de transmission du savoir et nous aurons un lieu de rayonnement culturel. De plus, je vous invite à voir sur les sites l'architecture choisie, les enthousiasmes de l'Etat, du Conseil

Général, de la DRAC. Ils investissent sur ce projet en espérant qu'il soit mené à son terme. Aussi, je pense que c'est un mauvais choix de s'y opposer et je vous suggère au contraire de l'accompagner. Je souhaite apporter des précisions sur le Funiculaire puisque vous l'avez évoqué avec la condamnation qui est la vôtre. Le Funiculaire, que nous allons appeler « transport en commun en site propre entre la gare et le centre de la ville », ce concept de liaison automatique, rapide entre la gare et le centre ville est lié à l'ouverture de la ligne SNCF Cannes-Grasse au service voyageur en 2005. De plus, dans un an, la fréquence des trains va doubler. Il faut reconnaître que le transport en commun est la clé pour soulager le flux automobile dans le centre-ville ainsi que lutter contre la pollution. Toutes les ½ heures, 200 personnes vont débarquer sur le quai de la gare SNCF. Que fait-on des personnes ? Une farandole ? Pensez-vous que ce soit suffisant pour amener 200 personnes toutes les ½ heures au centre ville ? Ce projet anticipe sur l'avenir de la Ville de Grasse, mais un jour, un projet devra se faire. Néanmoins, aujourd'hui, il est impossible à accélérer. Pourquoi ?

Des débats avec l'Architecte des Bâtiments de France tout à fait légitimes nous ont amenés à modifier le tracé alors qu'il avait été validé auparavant. Cette modification engendre un surcoût de 5,4 millions d'euros. Malheureusement nous ne pouvons pas accepter un surcoût de cette nature alors que budgétairement cette somme a été inscrite différemment avec la contribution de 5,5 millions d'euros de l'Etat au titre du Grenelle de l'Environnement, de 8 millions d'euros du Conseil Général et de 4 millions d'euros du Conseil Régional. Ce projet est devenu aléatoire du fait que cette procédure nous a fait perdre du temps et que l'on est sorti de la durée du contrat de développement avec la Région. Financièrement, il est difficile de vous engager dans un projet onéreux mais important pour l'avenir de la ville. De plus, j'ajoute que la constitution de la nouvelle Communauté d'Agglomération nous prive d'une des communes qui alimentait le budget des transports. Ce projet n'est pas commune de Grasse uniquement mais concerne l'ensemble de l'arrondissement et c'est un projet dont les économies sont intéressantes à faire. Chaque année cela représente une économie de 900 000 € sur le réseau par la suppression de lignes devenues inutiles. Tous ces éléments méritent de dire que :

- Ce projet est un bon concept
- Les travaux ont été menés en toute conscience à un endroit où il est impossible d'acter quelque chose et c'est la raison pour laquelle il est suspendu. De plus il est normal qu'on le suspende compte tenu de ces contraintes car d'une part, Sillages a fusionné avec la Communauté d'Agglomération depuis le 1^{er} janvier dernier et elle n'est plus conforme au périmètre de l'ancien Sillages. Il est important que les élus nouveaux qui seront là pour prendre en main les destinées de la ville de Grasse et de l'Intercommunalité fassent leur choix en toute connaissance.

Les hangars, tout n'est pas réglé mais les choses avancent de façon sensible. Il est normal de vouloir anoblir cette entrée de Ville. On me dit : « on densifie trop », mais dites moi où faut-il construire si ce n'est à côté de la gare ? A Saint-Jacques pour créer du flux supplémentaire ? Il faut mettre en cohérence votre discours et enfin nous pourrions distinguer dans l'ensemble de vos arguments ceux qui sont dans l'intérêt de la Ville.

Monsieur Paul EUZIERE

Je fais état d'un rapport de professionnel demandé par la ville et qui est défavorable à l'installation d'un multiplex. Est-ce que ce rapport, demandé par Grasse Développement en 2011, existe ? Oui ou Non ? Je publierai la conclusion de ce rapport dans mon blog et dans le blog de Grasse à Tous. Les élus siégeant à Grasse Développement sont en état de répondre.

Monsieur le Sénateur Maire

Ce rapport n'est pas venu à moi et j'ai d'autres informations. On me parle d'une enquête.

Monsieur Luc D'HALLUIN

Depuis des années Grasse Développement travaille sur le projet Martelly. Il y a eu des études réalisées en matière de circulation, sur l'attractivité commerciale, sur le développement de parkings. Un questionnement a eu lieu il y a 3 ans et depuis les choses ont évolué. Lorsque Monsieur EUZIERE dit que personne n'interviendra sur Martelly, je souhaite le rassurer car nous avons refusé du monde lorsque nous avons lancé l'appel à candidature. Nous avons reçu 12 dossiers et 5 ont été retenus. Il y a une demande d'investissement :

- Sur le développement commercial,
- Sur les logements,

- Sur le Cinéma où nous pourrions mettre 4 ou 5 salles.

Après ce sera la politique municipale parce qu'elle maîtrise les places de parking et pourra autoriser une gratuité ou une semi gratuité. Vous n'avez jamais soutenu ce projet. Ce PRU est un excellent dossier et le Sénateur Maire l'a développé et redéveloppé dans l'avenant de sortie, il s'est amélioré au fil du temps. Ce projet va revitaliser le centre ancien.

Monsieur le Sénateur Maire

Je soumetts cet avenant de sortie à votre approbation et je vous invite à délibérer favorablement.
Nous procédons au vote. Toute l'opposition vote contre cette délibération.

DU 20 FEVRIER 2014

**PROJET DE RENOVATION URBAINE
AVENANT DE SORTIE - ADOPTION**

Intervention Monsieur le Sénateur-Maire

Mesdames les Adjointes et Conseillères Municipales,
Messieurs les Adjointes et Conseillers Municipaux,

Il me fait plaisir de vous présenter cette délibération au cours de ce dernier Conseil Municipal, même si l'intitulé "avenant de sortie" ne reflète pas l'aboutissement d'une démarche initiée il y a maintenant huit ans.

On ne "sort" pas d'un Projet de Rénovation Urbaine, car cette démarche doit être ancrée au plus profond de nous dans la mesure où les valeurs humaines sont les bases de ce projet.

Nous avons travaillé au quotidien pour améliorer la mixité sociale de notre centre ancien, pour résorber dix îlots dégradés, pour réhabiliter plus de 200 logements sociaux, pour reloger 100 familles qui vivaient dans des logements très dégradés, pour créer une centaine de logements neufs, pour réinsérer par le travail des jeunes de ce quartier, pour échanger avec les habitants à travers la Gestion Urbaine de Proximité, pour la création d'un centre social, pour la création d'un foyer pour les femmes victimes de violences conjugales...

VOILÀ CE QU'EST LA RÉNOVATION URBAINE.

A ce moment de mon propos, je veux remercier tout particulièrement Luc D' HALLUIN et Marc FACCHINETTI pour leur investissement dans la réalisation de ce projet. Ils ont su fédérer toutes les énergies pour son accomplissement et ne pas ménager les leurs.

Nos débats sur le P.R.U. ont souvent porté sur la Médiathèque et sur Martelly et ce soir encore nos échanges concerneront certainement ces projets.

En ce qui concerne la Médiathèque, permettez-moi de vous rappeler que sous cette appellation, sera construit un équipement dans lequel la "lecture publique" sera développée en utilisant toutes les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Cet avenant marque tout l'intérêt de l'Etat et du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur pour cet équipement, en augmentant leur participation de plus d'un million d'euros. Je tiens à les remercier au nom de tous les Grassois car en facilitant cette construction, ils adhèrent à une notion moderne de la rénovation urbaine qui allie "valeurs humaines" et "équipement public". Ce nouveau plan de financement permet à notre commune de bénéficier de subventions à hauteur de 65 %.

En ce qui concerne Martelly, nous avons débattu de ce projet lors du Conseil Municipal approuvant le dossier de Z.A.C. Je maintiens que ce projet doit être mené à terme, car il est complémentaire de toutes actions entreprises dans notre P.R.U. Qu'il faille le compléter, l'amodier, l'enrichir, j'en suis persuadé... et c'est à l'issue de la consultation en cours que les décideurs locaux, au vu des offres remises, pourront prendre toutes décisions pour la forme définitive de cet aménagement.

Je vais lancer le débat après vous avoir donné des précisions sur le contenu de cet avenant, mais je ne saurais terminer ce propos liminaire sans remercier chaleureusement l'ensemble des personnels qui ont œuvré au quotidien pour faire aboutir notre P.R.U.

Encore deux précisions : cet avenant a reçu un avis favorable de Monsieur Hervé BRUNELOT, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer et Délégué Départemental de l'ANRU et je ne vous cache pas mon plaisir de vous lire l'appréciation de Monsieur Antoine MOUGENOT (chargé de mission territoriale à l'ANRU) : « Rien à redire à votre avenant de sortie. Il est parfait. Il peut donc partir pour validation dans vos instances délibérantes ».

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN
Avenant de sortie

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe « Grasse à Tous »

Cette délibération, la première de ce premier conseil municipal 2014 –qui est aussi le dernier de la mandature 2008-2014- est d'une extrême importance pour notre ville, par **les projets** qu'il intègre et par sa **dimension financière** : près de **78 millions d'€** (77,746 millions, exactement) dont **17 millions d'€** (16,740) pour **la Ville** et **7 millions** (6,9) pour **la Communauté d'Agglomération** (qui proviennent là encore, pour l'essentiel du ~~centre-ville~~ ^{Contribuable} grassois, en l'occurrence de nos entreprises).

Ce projet de renouvellement urbain comporte des objectifs que nous ne partageons pas et auxquels nous sommes opposés depuis l'origine.

C'est en premier lieu l'opération dite de "**la zone des Hangars**" (Copropropriété des Bois de Boulogne) dans le quartier de la Gare qui consiste à chasser les activités, les propriétaires et locataires d'une micro zone artisanale et culturelle, pour réaliser des opérations immobilières privées dans un secteur déjà fortement urbanisé, où les réseaux viaires sont notoirement insuffisants et les équipements publics de loisir, détente et culturel, inexistantes.

Dans la délibération, il est indiqué "*qu'un des copropriétaires a saisi officiellement notre collectivité pour l'achat d'un lot*" de l'ensemble immobilier du Chemin de Saint Marc au Plan.

En page 11 de "Bilan des engagements et mesures pour assurer leur respect", document annexé à cette délibération, il est mentionné que "*Cinq propriétaires occupants (sur sept) sont en train de finaliser leur projet de relocalisation sur ce nouveau site*" et que "*les deux autres propriétaires occupants s'orientent vers une relocalisation à travers une location de biens et non une acquisition*".

Tout serait donc réglé, non pas à la lecture de cette délibération, mais de celle, contradictoire, du document qui lui est annexé.

Or, vous savez bien que rien n'est réglé dans ce dossier et qu'à ce jour, aucune relocalisation n'a été actée.

Autant, nous sommes favorables à la réhabilitation de ce quartier et de cette copropriété –et cela doit se faire dans le **dialogue et la concertation-**, autant nous sommes totalement opposés au **sur-bétonnage de ce quartier et à des mesures coercitives d'expropriations injustifiables.**

Cette délibération intègre la **ZAC Martelly** au sujet de laquelle nous n'avons cessé de stigmatiser **la lourdeur et la longueur dans le temps** (sa réalisation n'interviendrait au mieux qu'en 2018 !), mais aussi de pointer –et nous ne sommes pas les seuls- la fragilité du montage financier et les risques induits pour les finances communales (10 millions d'€).

Cette ZAC comprend **deux projets majeurs** dont, à notre sens, aucun partenaire privé n'acceptera de prendre les risques financiers, ni en investissement ni en fonctionnement, de la construction **d'un parking privé** dans le voisinage immédiat de deux parkings publics concurrents de fait, ni les risques financiers de l'exploitation d'un **cinéma multiplex** sur lequel vous savez pertinemment –mais vous ne le dites pas- que les professionnels sont plus que réservés, à la fois pour des raisons de gratuité de stationnement mais aussi et surtout de salles sur plusieurs étages ce qui implique la mise en place d'un ascenseur, de voies de secours et d'accès handicapés qui grèvent d'autant les coûts de la construction et de l'exploitation.

Cette délibération intègre également "**la grande bibliothèque Charles Nègre**" dont les coûts sont en train d'exploser.

Certes, vous avez obtenu des rallonges de la part de la DRAC et du Conseil régional PACA, mais le montant total de ce projet, totalement inadapté dans ce quartier du Rouachier, avoisine, alors que les travaux n'ont pas commencés, les **17 millions d'€.**

Qu'une partie soit subventionnée ne change rien au fond.

Le choix de cet emplacement en secteur réglementé par le PSMV pour cette "grande bibliothèque" grève tous les jours un peu plus les finances publiques.

Qu'il s'agisse de l'aménagement de la zone dite "des hangars", de la ZAC Martelly ou de cette "grande bibliothèque au Rouachier", **ces projets doivent être complètement revus et rediscutés dans un sens compatible avec les finances de la Ville et les besoins des Grassois.**

Enfin, je ne sais s'il faut en rire ou en pleurer, le document annexe à cette délibération comporte au titre des "**actions complémentaires**", non subventionnées par l'ANRU, **le funiculaire** au sujet duquel il est indiqué d'une part **qu'un nouveau tracé** –et notamment une nouvelle arrivée en ville ("station haute – G4")- a été prévue en 2011.

Nous ignorons où est cette arrivée, puisque vous n'avez jamais daigné présenter ce projet en conseil municipal.

Nous souhaiterions que vous nous le fassiez savoir à l'occasion de cette séance.

D'autre part, nous relevons avec un grand intérêt que ce même document annexé à la présente délibération prévoit des "**dates prévisionnelles des prochaines étapes**" [de la réalisation de ce funiculaire] en 2013 et mentionne que le projet est "*à ce jour suspendu pour des raisons financières*".

En clair, ce projet n'est pas abandonné.

Le maire de Grasse, pas plus d'ailleurs que le Président de l'Agglomération n'a le pouvoir –sinon médiatique– d'arrêter de son seul chef un projet.

Jusqu'à nouvel ordre, dans un état démocratique, ces décisions relèvent d'une assemblée délibérante et pas d'une seule personne.

Il nous est demandé, dans cette délibération, de "*valider les dispositions de l'avenant de sortie à la convention de rénovation urbaine*".

Vous comprendrez que, cohérents avec tous nos votes et déclarations depuis 2007, nous nous prononçons contre des projets et des financements qui nous n'approuvons pas depuis l'origine.

**2014 - 02 PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU SECTEUR SAUVEGARDE
AVENANT DE SORTIE DE LA CONVENTION AVEC LA COPROPRIETE
12 – 14 RUE DE L'ORATOIRE**

Monsieur Marc FACCHINETTI

Par une délibération du 27 septembre 2012 le Conseil Municipal a mis en place un dispositif d'aides aux copropriétés pour leur permettre de réaliser les écrêtements prévus au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du secteur sauvegardé.

La copropriété du 12-14 rue de l'Oratoire a signé une convention avec la Ville le 18 décembre 2012 qui règle les modalités d'attribution des participations de la Ville et de leur versement conformément aux principes d'accompagnement établis par la délibération précitée.

Les travaux d'écrêtement sont à présent terminés. Il convient de finaliser l'avenant de sortie de la convention.

Les travaux réalisés se sont élevés à un coût réel de : 16 388, 85 € TTC alors que le surcoût généré par l'écrêtement avait été initialement chiffré au vu des devis à la somme de 18 564, 50 euros TTC.

Le surcoût des honoraires du maître d'œuvre pour la partie à écrêter s'élève à 1 311, 10 euros TTC soit 8 % du montant des travaux.

Il convient d'ajouter le surcoût généré par la nécessité de modifier l'état descriptif de division : 180 euros. Soit un montant total de 17 879.95 €. Bien sûr cette différence fera l'objet d'un titre de recette auprès de la copropriété.

Monsieur le Sénateur Maire

Ce dispositif que la ville de Grasse gère en exclusivité parmi les 103 PMSV de France fait l'objet d'un questionnement positif pour qu'il soit modélisé dans l'ensemble des PMSV. Je souhaite vous féliciter, car avec l'équipe, vous aviez proposé des solutions adoptées par le Conseil. Je me félicite de cette originalité Grassoise qui fait avancer les choses non seulement à Grasse mais sur le plan National.

Monsieur Paul EUZIERE

Je me joins à vos félicitations car le mécanisme mis en place est satisfaisant et Marc a travaillé d'arrache pied. Le résultat est une bonne chose.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

**2014 - 03 PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU SECTEUR SAUVEGARDE
MODIFICATION DE LA CONVENTION AVEC LA COPROPRIETE 5 RUE TRACASTEL**

Monsieur Marc FACCHINETTI

Dans le cadre de la mise en place des mesures de soutien aux écrêtements, la ville a signé une convention avec la copropriété du 5 rue Tracastel. Le montant des travaux ayant été déterminé, il convient de modifier la convention initiale telle que prévue.

Le surcoût généré par l'écrêtement par rapport aux travaux prévus sur toiture s'élève à 34 758, 54 euros TTC.

Le surcoût des honoraires du maître d'œuvre pour la partie à écrêter s'élève à 2 687, 30 euros TTC comprenant le DCE ainsi que le suivi des travaux jusqu'à leur réception. Soit un montant total de 37 445.84 €.

Pour finir, il y a trois conventions en cours et il ya 6 projets en préparation. Je me joins à vous pour remercier le service juridique et particulièrement la SPL Grasse Développement avec qui nous avons monté ce dispositif.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

Monsieur le Sénateur Maire

Ce rapport a pour objet de verser des cotisations à divers organismes et associations dont la ville est membre pour l'année 2014.

- Association des Maires des Alpes-Maritimes
- Association des Villes Marraines
- Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes (FECF)
- Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques (ANMSCCT)
- Association Nationale Villes et Pays d'Art et d'Histoire, villes à secteurs sauvegardés et protégés
- Action Nationale des Elus pour la Route Napoléon
- Centre Ville en Mouvement
- Association Collectif Provenço
- Association Nationale des Elus en charge du Sport
- Association Départementales des Comités Communaux Feux de Forêts et des Réserves Communales de Sécurité Civile des Alpes-Maritimes (ADCCFF 06)
- Réseau Français des Villes-Santé
- Association Sophia Antipolis

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous ne sommes pas en commission, mais je peux vous donner des éléments de réponse. Que la ville de Grasse adhère à l'Association Sophia Antipolis ne me paraît inutile car je pense que pour Grasse, il y a un intérêt à être associé au modernisme de Sophia Antipolis et nous avons beaucoup de Grassois qui travaillent sur le site. Sur l'Association des Maires cette cotisation, représentant plus de 9 000 €, correspond à la formation des élus, des Maires avec des séminaires, des modules de formation particulièrement pour les Maires des communes rurales. Notre solidarité nous amène à y contribuer en terme de cotisation.

Nous procédons au vote.

Avez-vous des objections sur cette délibération ?

Abstention du groupe Grasse à Tous.

VERSEMENT DE COTISATIONS AUX ORGANISMES

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe « Grasse à Tous »

Cette délibération porte sur le versement de "cotisations" à 12 organismes dont nous sommes apparemment membres.

Pour certaines, nous n'avons pas de remarques, mais pour d'autres, nous nous interrogeons sur le montant de ces "cotisations" au regard de leur intérêt pour Grasse et les Grassois :

- 9 536 € pour l'Association des Maires des A.M. C'est beaucoup
- 1 000 € pour les "Centres Villes en mouvement"
- 430 € pour l'Association Nationale des Elus en Charge du Sport
- 300 € pour l'Association Sophia Antipolis ...

Tout cela, pour quels résultats ?

L'utilité de certaines de ces cotisations est évidente, pour d'autres elle l'est beaucoup moins.

Nous nous abstenons.

Monsieur le Sénateur Maire

Depuis le 30 septembre 2010, la Ville de Grasse a rejoint le SICTIAM (Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée) en ce qui concerne la compétence de la dématérialisation pour les procédures de marchés publics (compétence statutaire n°8).

L'utilisation de cette compétence coûte annuellement 900 € à la ville. Il est proposé d'étendre l'adhésion sans coût supplémentaire à la compétence n°5 relative à la centrale d'achats. Cette compétence, concernant la fourniture de matériels et de logiciels, permet l'acquisition d'espaces numériques de travail, la fourniture et la maintenance de systèmes de reprographie ainsi que la fourniture de services en matière de télécommunication portable et fixe. Équivalent à l'UGAP, le SICTIAM propose des tarifs très compétitifs au regard de la volumétrie qu'ils peuvent négocier.

L'extension de cette adhésion nous permet d'envisager quasi immédiatement l'extension de nos espaces numériques de travail dans les écoles mais aussi et surtout de pouvoir bénéficier d'une réduction de nos dépenses en matériel de téléphonie fixe et mobile de l'ordre de 80.000 € annuels et d'envisager dès 2014 le renouvellement du parc informatique de la collectivité dans sa totalité.

Cette extension, sans coût supplémentaire, est rendue possible grâce à la négociation entreprise par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse permettant à ses communes membres de pouvoir bénéficier de cet avantage.

Aussi, il vous est demandé de valider l'extension de notre partenariat avec le SICTIAM.

Madame Bernadette BETHEUIL-RAMIN

Il est noté dans la délibération sans incidence financière mais il est question d'une cotisation à 900 €, donc il y a une incidence financière.

Monsieur le Sénateur Maire

L'adhésion pour la compétence supplémentaire ne nous coûte rien. Après, c'est à la carte.

Exemple : si nous avons besoin de nous grouper à un appel d'offre fait par le Sictiam, pour des besoins bien sûr, nous le payerons.

Madame Bernadette BETHEUIL-RAMIN

Donc ce sera payant.

Monsieur le Sénateur Maire

La cotisation au Sictiam reste la même, 900 €, même si on adhère à une compétence complémentaire. Si on doit acheter 15 ordinateurs et que l'on passe par le Sictiam, nous allons les payer, comme si nous les achetons directement mais on les paiera moins chers dès lors que le Sictiam a une capacité de négociation supérieure à la nôtre compte tenu de son volume.

Madame Bernadette BETHEUIL-RAMIN

C'est une sorte de coopérative.

Monsieur le Sénateur Maire

C'est bien clair. Ya t-il des objections ?

Monsieur Paul EUZIERE

Est-ce à la fois centrale d'achat et prestation ?

Monsieur le Sénateur Maire

Oui.

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

2014 – 06 CARTE ACHAT MISE EN PLACE

Monsieur le Sénateur Maire

La carte achat est un outil de paiement sécurisé, conforme aux principes de la comptabilité publique, permettant de simplifier et de dématérialiser les procédures de commande et de paiement, réduisant ainsi les coûts de gestion.

- ⇒ Sont concernés uniquement les achats de fournitures et services courants.
- ⇒ Les cartes sont nominatives, les fournisseurs et les montants autorisés sont désignés et propres à chaque carte.
- ⇒ La carte ne permet pas de retrait d'argent aux distributeurs.

Fonctionnement

- ⇒ Le porteur de la carte paye les fournitures commandées avec la carte achat, soit via internet soit directement à la caisse du magasin.
- ⇒ L'achat est validé à distance, via un logiciel en ligne mis à disposition par la banque émettrice des cartes.
- ⇒ Le fournisseur est payé dans les 48 heures suivant la validation de l'achat directement par la banque.
- ⇒ En cas de contestation ou de défaut du produit à la livraison, le fournisseur rembourse la banque grâce à une auto-assurance incluse dans le système.
- ⇒ La ville reçoit une seule facture par mois, détaillée et récapitulant tous les achats effectués et émet un mandat remboursant la banque.

Avantages

- réduction des délais de paiement pour les fournisseurs.
- moins de risque d'intérêts moratoires à payer pour la ville.
- réduction du nombre de mandats à émettre pour les services gestionnaires et le service des finances.
- responsabilisation des porteurs de cartes.
- achats à distance, via internet, possibles.

Inconvénients :

- nécessité d'une rigueur dans la gestion de ces achats pour les porteurs et le responsable du système.

Mise en place d'une période test

Dans un premier temps, deux services sont désignés pour tester le système :

- le service de la commande publique sur des achats de fournitures de bureau.
- le service du parc auto sur des achats de fournitures diverses pour les véhicules.

Les agents concernés seront formés à l'utilisation de ces cartes et signeront une charte d'utilisation.

Dans un second temps, lorsque le système sera rodé et bien compris, la carte pourra être étendue à d'autres services gestionnaires pour leurs achats courants.

Le coût

Nous estimons le coût pour la ville à environ 80 € la première année.

Le forfait pour l'accompagnement lors de la mise en place est fixé à 350 € HT.

Consultation – cocontractant

Une consultation a été menée en groupement avec la communauté d'agglomération du Pays de Grasse proposant de retenir la BNP, offre mieux disante.

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

**2014 – 07 ART 133 DU CODE DES MARCHES PUBLICS
PUBLICATION DES MARCHES PASSES EN 2013**

Monsieur le Sénateur Maire

Le présent rapport a pour objet d'informer le conseil Municipal de la publication des marchés conclus en 2013 conformément à l'article 133 du code des marchés publics.

Madame Bernadette BETHEUIL-RAMIN

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Sénateur Maire

Je vous remercie de vos observations qui seront consignées et nous en tiendrons compte. Cette délibération ne fait pas appel à des appréciations d'opportunités. C'est le compte-rendu des marchés passés.

**ART 133 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS
PUBLICATION DES MARCHÉS PASSÉS EN 2013**

Intervention de **Bernadette BÉTHEUIL-RAMIN**
Conseillère municipale du Groupe « Grasse à Tous »

Monsieur le Sénateur maire, mes chers collègues,

Dans le compte rendu :

Page 9 :

- Rédaction d'articles et impression du journal municipal d'information « Kiosque ». Il s'agit certainement de la seule impression puisque ce marché est passé avec une imprimerie. Il faut donc ajouter à ces 80 000€ annuels, les frais de rédaction des articles qui sont rédigés par des prestataires extérieurs à la mairie. Je rappelle qu'il y a un service communication et que parmi les agents municipaux, certains ayant un baccalauréat +4 ou +5 sont tout à fait capables de rédiger des articles ce qui permettrait de réaliser des économies.

Page 10 :

- Etudes d'archéologie préventive : Médiathèque Charles Nègre.

Ces études étant obligatoires, il était donc possible de compter cette somme de ~~489 935~~ € dans le coût prévisionnel de la Médiathèque ce qui aurait permis de l'intégrer dans la demande de subvention.

609 935 € (en y intégrant un autre avenant)

Les découvertes récentes dont vous venez de nous parler, sont un argument supplémentaire pour les mettre en valeur, sur le site, en faire un atout dans la richesse de la Ville de Grasse et construire la Médiathèque Charles Nègre ailleurs.

- Construction des tribunes du stade de football de la Paoute, marchés complémentaires à procédure adaptée.

Le coût prévisionnel de la construction des tribunes était de 2 289 467 €. Le coût d'objectif final a été de 2 796 381 €. Ce marché complémentaire est de 28 481,65 €, soit un nouveau coût d'objectif final de 2 824 762,65 €. Donc, le taux d'augmentation du coût d'objectif de travaux n'est plus de 22,14% comme je l'avais dénoncé dans mon intervention au Conseil Municipal du 1^o décembre 2011, mais elle est de 23,38%, ce qui vient conforter la nécessité d'un nouveau marché comme l'exige la loi ce qui bien sûr est trop tard.. De plus cette somme n'est pas subventionnée.

Page 12 :

- Travaux en urgence suite à effondrement. Réfection des toitures A et B du conservatoire de musique.

Un contrôle technique périodique des bâtiments communaux, avec l'établissement de plans de travaux prioritaires coûterait moins cher à la collectivité que les travaux urgents suite à un effondrement.

Monsieur le Sénateur Maire

Le présent protocole organise les actes nécessaires et les modalités de résiliation du bail emphytéotique liant la Ville à la société BELAMBRA ainsi que la vente à cette dernière d'une partie du terrain pour une soulte au bénéfice de la Ville de 6 750 000 euros.

La Ville de Grasse est propriétaire d'un ensemble de terrains situés à Grasse lieudit « Clavary », donnés à bail à la Société SNC GRASSE VACANCES (BELAMBRA), dans le cadre d'un bail emphytéotique conclu pour une durée de 60 années à compter du 9 juillet 1966. La redevance d'occupation est symbolique. La société SNC GRASSE VACANCES a consenti un bail commercial à la société BELAMBRA CLUBS qui exploite sur le site de Clavary.

Les installations sont vieillissantes si bien que le centre n'est plus ouvert que pendant la période estivale. BELAMBRA a saisi la Ville de GRASSE pour lui faire part de sa volonté de procéder à la rénovation des structures d'hébergement en renouvelant complètement son concept d'accueil plus adapté à la demande de la clientèle d'aujourd'hui.

Pour ce faire, BELAMBRA s'engagerait dans un programme d'investissements importants visant à repositionner ces équipements, à reconstruire des structures d'hébergement sur un espace foncier resserré nécessitant une démolition partielle des bâtiments existants.

Après de nombreuses réunions de négociations, notamment en présence du service des domaines, l'accord suivant peut être proposé.

Globalement, l'estimation principale des domaines est de 6 175 000 € pour un accord trouvé d'une soulte au bénéfice de la Ville de 6 750 000 € avec un paiement en 3 fois : 2,250M€ à la signature, 2,250M€ 12 mois après, 2,250M€ 24 mois après, assorti d'une garantie.

L'opération se décompose comme suit en phases distinctes, juridiquement concomitantes dont l'estimation a été réalisée par les domaines. Il convient de se reporter au plan joint.

1. Mettre fin au bail emphytéotique actuel par anticipation.
2. Rétrocéder une partie de cet espace foncier pour y reconstruire un nouveau village vacances redevenant ainsi attractif et valorisant pour la ville de Grasse en terme touristique.
3. Récupérer une parcelle qui restera une parcelle de réserve foncière pour un avenir à déterminer par la nouvelle équipe municipale.

Les domaines ont estimé l'accord à hauteur de 6 175 000 € ainsi que les servitudes pour les sommes de 600 € et 2 200 €.

Cependant compte tenu du délai restant pour débiter les travaux, insuffisant par rapport aux procédures encore à mener (plan d'exécution, marchés...), de nouveaux permis de construire seront déposés. Aussi la principale condition suspensive sera l'obtention des autorisations d'urbanisme.

Dans le cadre de l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation de ce projet un protocole d'accord rappellera le contexte de cette opération, décrira le montage de l'opération et notamment les modalités de cession des terrains et les conditions économiques de mise en œuvre du projet.

Les engagements du présent protocole seront, en fonction de leur nature, repris dans les différents actes nécessaires à la réalisation du projet. Les frais de toutes natures, notamment d'acte et de géomètre, seront à la charge de la SNC GRASSE VACANCES.

Les parties conviennent également de travailler ensemble ainsi qu'avec l'office de tourisme aux actions pouvant être mises en œuvre pour la promotion touristique du territoire grassois.

Je vous demande de délibérer sur ce protocole d'accord avec un certain nombre de règles suspensives.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Bruno ESTAMPE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Guy BARGAIN

L'élément principal est l'amortissement pour maintien de propriété à la Ville sur un bail emphytéotique qui suppose qu'à l'échéance du bail la commune retrouve la pleine propriété des terrains et des constructions. Nous étions au 4/5^{ème} de la durée du temps et il est toujours très désavantageux pour le bailleur d'y renoncer alors qu'à l'arrivée il est en train de toucher les constructions. Vous avez exposé que ces constructions n'auraient pas bien été entretenues, mal adaptées, mais cela c'est à la charge du locataire. Si l'occupant locataire est défaillant cette responsabilité lui incombe. S'il veut se retirer, il le peut, mais la ville reste propriétaire du tout. S'il doit continuer comme cela et même s'il le fait de façon moins brillante que ce que l'on souhaiterait, ce n'est pas une raison pour perdre la propriété de ce patrimoine. Je rejoins Monsieur ESTAMPE qui nous parle de réserve foncière. Les terrains se rarifient et nous en aurons besoin. Si nous votons cette délibération nous appauvrissons la ville sans contre partie sérieuse et surtout sans nécessité absolue ni même obligation juridique. C'est pour ces raisons que je soutiens le retrait de cette délibération.

Monsieur le Sénateur Maire

Je ne partage pas ni les conclusions ni les arguments qui les accompagnent. Comme l'a dit Paul EUZIERE, on peut toujours être contre quelque chose. Si je retirais cette délibération je différerais longuement l'opération. Je souhaite vous apaiser. Le protocole dont je vous propose l'adoption aujourd'hui ne sera signé qu'après les deux mois du contrôle de légalité, c'est-à-dire après les élections municipales. Si le Maire souhaite le faire ou s'il ne souhaite pas le faire il le pourra. C'est une simple autorisation que donne le Conseil Municipal. Il est bien d'envoyer à Bélambra un signe d'accord.

Monsieur Guy BARGAIN

En droit Français, c'est le consensus qui fait le contrat. Si nous votons aujourd'hui, le contrat est fait. Le prochain Maire sera en porte-à-faux si nous ne signons pas.

Monsieur le Sénateur Maire

Je ne suis pas d'accord, ni avec votre analyse d'expert ni avec votre analyse juridique. Je ne suis pas avocat, je n'ai pas fait autant d'études que vous dans ce domaine mais je ne suis pas d'accord avec votre interprétation de la distinction entre la délibération et le protocole qui est joint. Ce protocole ne sera signé qu'au terme de deux mois du délai du contrôle de légalité. Ce qui laisse à la prochaine majorité le temps de le différer.

Nous procédons au vote. L'opposition vote contre.

TERRAIN CLAVARY – VVF – BELAMBRA
Protocole d'accord

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe « Grasse à Tous »

La Société SNC Grasse Vacances (Belambra) est titulaire d'un bail emphytéotique portant sur un terrain de 16,7 ha en face du Centre Hospitalier, depuis juillet 1966 –et cela pour une durée de 60 ans- qui se termine donc en 2026.

Cette société a déposé diverses demandes pour rénover ses installations et souhaite, depuis 2007, acheter une grande partie des terrains qui appartiennent à la Ville de Grasse.

Le montant de cette vente est fixé à **6 750 000 €**

Pour quelles raisons ce protocole de vente intervient-il aujourd'hui, subitement, alors que ce dossier traîne depuis 2007 ?

Pour quelles raisons vend-on ces terrains que dans leur grande sagesse le maire Honoré Lions et le conseil municipal de Grasse avaient en 1966 concédé à la société Grasse-Vacances (VVF) sous la forme d'un **bail emphytéotique** –ce qui permet au détenteur de réaliser ce qu'il entend- et ne reconduit-on pas pour une nouvelle durée de 60 ans avec une redevance réactualisée ce bail emphytéotique ?

Le principe même d'un bail emphytéotique est de mettre à la charge du locataire une **redevance faible** puisque la ville reste propriétaire du terrain et des installations.

L'opération que vous proposez est donc totalement au profit de la SNC qui après avoir versé pendant des années une faible redevance, obtient une résiliation anticipée du bail et devient propriétaire sans que le prix de vente inclue :

- **La perte résultant du différentiel** entre les redevances perçues depuis 1966 et le montant d'un véritable loyer qui aurait été perçu dans le cadre d'un bail classique renouvelé.
- **La perte résultant de l'abandon** des installations qui auraient dû rester propriété de la commune à l'expiration du bail emphytéotique.

En résumé, la SNC aura profité de tous les avantages d'un bail emphytéotique et échappera grâce à vous aux conséquences avantageuses pour la commune en

devenant propriétaire 12 ans avant l'expiration du bail et en versant un prix de vente insuffisant.

Nous ne sommes pas d'accord avec cette vente qui conduit à amputer encore le patrimoine des Grassois dans une transaction dont tous les éléments ne sont pas communiqués aux Conseillers Municipaux.

Ce terrain doit rester la propriété de Grasse.

Si la société Belambra veut rénover, détruire, reconstruire, un bail emphytéotique est suffisant.

J'ajoute que nous trouvons particulièrement malvenu qu'une telle opération de vente -avec une enveloppe de 6,750 000 € arrive de cette manière, à ce dernier conseil de la mandature.

Les maires qui vous ont précédé, M. le Maire, ont tous eu à cœur de préserver et d'agrandir le patrimoine communal qui est celui de tous les Grassois.

Nous aurions souhaité qu'il en soit de même aujourd'hui.
Ce n'est pas le cas.

Nous votons **contre cette vente**, contre cette délibération.

**2014 – 09 TERRAIN TOMBAREL AVENUE PIERRE SEMARD
CESSION A L'INSTITUT FENELON**

Monsieur le Sénateur Maire

L'institut FENELON est dans une réflexion de fonds et de prospective concernant l'ensemble des emprises foncières de ses établissements, des écoles maternelles à l'école d'ingénieurs. Elle a l'intention, à court terme, de développer une nouvelle école maternelle et élémentaire qui regrouperait l'ensemble des élèves, enseignants et personnels, services des sites Jeanne d'Arc et Sainte Marthe qui ne lui appartiennent pas. Ceci permettra de rendre plus fonctionnel et plus cohérent son fonctionnement et de faire face aux diverses mises en conformité lui incombant, notamment en matière d'accessibilité handicapés, pour favoriser une mise en synergie des services communs et tenter de diminuer des coûts de fonctionnement.

Le collège occupe déjà la parcelle basse de Tombarel (parcelle cadastrée BL 232). Depuis 1992 l'institut est propriétaire de la parcelle haute de Tombarel (parcelle cadastrée BL 258).

La Ville possède une parcelle BL 257 de 8 948 m² qui se trouve enclavée entre les deux propriétés de l'Institut FENELON. Ce dernier s'est donc rapproché de la Ville et a émis le souhait d'une telle acquisition.

Les parties, après discussion, se sont accordées sur le projet suivant :

La Ville cède son terrain de 8 948 m² pour un montant de 1 760 000 euros conforme à l'avis des domaines. Aussi, je vous demande le principe d'une promesse de vente pour permettre à Fénelon d'instruire un permis de construire possible qui est d'ailleurs lui-même une clause suspensive de la promesse de vente sur laquelle je vous demande votre accord.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Bruno ESTAMPE

Nous sommes sur une cohérence d'urbanisation, d'optimisation de l'espace. Précédemment nous étions sur un sujet qui n'a rien à voir, sur un projet en terme de surface qui n'a rien à voir. Le problème ce n'était pas le sujet précédemment évoqué mais cette forme de précipitation car je pense que les prochains conseillers municipaux doivent avoir ce débat. Nous voterons pour cette délibération.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

**2014 – 10 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
VILLA MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD
PRECISION APPLICATION TARIFS MEDIATION**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet de préciser la date de mise en application de la délibération 2013-282 concernant les actions de médiation au Musée d'Art et d'Histoire de Provence et à la Villa Musée Jean-Honoré Fragonard.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

**Terrain Tombarel – Av. Pierre Sépard
Cession à L'Institut Fénelon**

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe « Grasse à Tous »

La vente de cette parcelle de près de 9000m² (8948m²) à l'Institut Fénelon nous paraît tout à fait correspondre à la logique du développement et du fonctionnement de ces établissements.

Par contre, elle nous semble quelque peu **contradictoire avec vos visées d'aménagement du quartier de la Gare.**

Sur ce terrain, **si vous étiez cohérents** avec vous-mêmes, vous auriez, par exemple, pu envisager **les logements** que vous voulez imposer sur l'emplacement de la copropriété des Bois de Boulogne (Zone dite des « hangars ») ou bien un **équipement public** de type culturel ou sportif qui fait tant défaut dans ce quartier déjà fortement urbanisé.

Mais vos « logiques » sont diverses...

Ceci étant dit, nous votons cette délibération, précisément parce que la densification urbanistique que vous avez prévue n'a toujours pas vu le jour.

2014 – 11 **CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSICALES
CONVENTION**

Madame Dominique BOURRET

Depuis septembre 1998, le Conservatoire de musique de Grasse accueille des élèves de classes à aménagements d'horaires, et en particulier une classe de CM1-CM2 de l'École Saint-Exupéry.

Aujourd'hui, dans le cadre d'une nouvelle dynamique du Conservatoire, avec des projets pédagogiques basés sur les pratiques collectives, il est proposé de créer des CHAM (Classes à Horaires Aménagés Musicaux) du CE1 au CM2, en partenariat avec l'Éducation Nationale, à l'École Saint-Exupéry.

Ainsi, dans le temps scolaire, un enseignement musical comportant de la formation musicale, du chant choral et de la pratique instrumentale sera dispensé aux enfants.

Pour ce faire, une CHAM de niveau CE1 ouvrira en septembre 2014 pour des enfants n'ayant jamais pratiqué la musique et il en sera ainsi lors de chaque rentrée scolaire.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Sénateur Maire

Monsieur EUZIERE la réponse vous allez la recevoir, ne vous inquiétez pas. Les enfants sont à l'abri de tout problème de sécurité. Lorsque vous avez un patrimoine de l'ampleur qui est le nôtre, il est malheureusement difficile de tout mettre à jour en peu de temps. Les questions de sécurité sont absolument réglées de façon prioritaire dans ce dossier du couvent de la visitation.

Je soumetts cette délibération au vote. Merci pour votre unanimité.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
Classes à horaires aménagés musicales
Convention

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe « Grasse à Tous »

Nous approuvons bien évidemment cette délibération qui porte sur la création de Classes à Horaires Aménagés Musicales à l'école Saint-Exupéry.

Mais puisqu'il est question du Conservatoire de Musique qui, par ailleurs, fournit des prestations de qualité à de nombreux petits Grassois -et nous nous en réjouissons- nous aimerions savoir dans quel état sont les bâtiments du Conservatoire de Musique, rue du Saut.

En effet, devant les risques encourus par les enfants et personnels, **les bâtiments ont été fermés en catastrophe le 20 décembre dernier.**

Ils ont été partiellement réouverts depuis.

Dans quelles conditions ?

Je me suis adressé à M. le Maire par courrier dernièrement pour demander si la **Commission de Sécurité** était passée, quand et quelles sont ses observations.

Nous souhaiterions avoir des réponses précises.

**2014 – 12 BIBLIOTHEQUES – MEDIATHEQUE
CONVENTION AVEC CATHERINE PONCIN – ARTISTE PLATICIEN**

Madame Dominique BOURRET

Le service bibliothèque et médiathèque de la ville de Grasse sollicite l'artiste CATHERINE PONCIN pour effectuer plusieurs réalisations (3 œuvres photographiques et une fresque) qui seront présentées lors de l'inauguration de la bibliothèque patrimoniale prévue en septembre 2014. Ces réalisations constitueront l'essentiel des événements marquants liés à l'inauguration de cet équipement réhabilité situé boulevard Antoine Maure.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

**2014 – 13 BIBLIOTHEQUES – MEDIATHEQUE
MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DES BIBLIOTHEQUES – MEDIATHEQUE
AFIN DE PERMETTRE L'ENCAISSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE DES
PARTICIPANTS AUX ATELIERS**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet d'approuver l'homogénéisation des contributions financières pour les participants aux ateliers du réseau des bibliothèques Médiathèque de la ville de Grasse.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

**2014 – 14 BIBLIOTHEQUE – PATRIMONIALES
CONVENTION AVEC LE SUDOC**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet le conventionnement de la Bibliothèque de Grasse avec l'Université de Nice Sophia Antipolis pour le catalogue SUDOC.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

**2014 – 15 BIBLIOTHEQUE – MEDIATHEQUES
DENOMINATION DE L'AUDITORIUM**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet d'approuver la dénomination de l'auditorium de la bibliothèque Antoine Maure. Nous souhaiterions lui donner le nom d'une artiste peintre qui a vécu très longtemps à Grasse qui s'appelle Madame Marguerite Burnat-Provins. Les associations de soutien à cette artiste et les bibliophiles aimeraient donner ce nom et les descendants ont également été d'accord pour attribuer ce nom à cet auditorium.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

**2014 – 16 CINEMA STUDIO
TARIFICATION
AJOUT TARIF REDUIT POUR LES MOINS DE 14 ANS**

Madame Dominique BOURRET

Grâce à la baisse de la TVA sur les billets depuis le 1^{er} janvier 2014, la Fédération Nationale des Cinémas Français a mis en place un tarif unique de 4,00 euros pour les jeunes de moins de 14 ans, tous les jours et pour tous les films.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

**2014 – 17 VILLE D'ART ET D'HISTOIRE
CONVENTION AVEC LE COMITE REGIONAL DU TOURISME**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet la signature d'une convention avec le Comité Régional du Tourisme permettant la promotion des visites guidées de Grasse et donc l'accroissement du nombre de visiteurs individuels.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

**2014 – 18 VILLE D'ART ET D'HISTOIRE
INVENTAIRE HISTORIQUE DES SAVONNERIES DE GRASSE**

Madame Dominique BOURRET

Le développement des savonneries est lié à ceux de l'industrie de la parfumerie et des moulins à huile. Ces établissements constituent en quelque sorte le chaînon manquant à l'inventaire entrepris en partenariat avec le Conseil Régional de Provence Alpes Côte d'Azur et le Conseil Général des Alpes-Maritimes. Ce travail a été subventionné par le Conseil Général à hauteur de 2 000 €.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

**2014 – 19 VILLE D'ART ET D'HISTOIRE
TARIFICATION DES PRESTATIONS**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet la mise en place d'une nouvelle tarification des prestations guidées par Ville d'art et d'histoire.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

**2014 – 20 VILLE D'ART ET D'HISTOIRE
DEMANDE DE SUBVENTION –DRAC / PACA**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence Alpes Côte d'Azur pour le fonctionnement du service Ville d'art et d'histoire de la ville de Grasse pour l'année civile 2014. Une subvention de 15 000 € sera demandée pour l'ensemble de ces actions.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

**2014 – 21 VILLE D'ART ET D'HISTOIRE – INVENTAIRE DU PATRIMOINE
DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET DU CONSEIL GENERAL DES ALPES MARITIMES**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Sénateur-Maire à solliciter des subventions dans le cadre de l'inventaire du patrimoine industriel de Grasse qui est subventionné à hauteur de 50% après signature d'une convention cadre triennale avec le Conseil Régional de Provence Alpes Côte d'Azur et auprès du Conseil Général des Alpes-Maritimes. La ville de Grasse demande donc à la Région Provence Alpes-Côte d'Azur une subvention de 50 % de cette opération, d'un montant estimé de 14 000 €.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

**2014 – 22 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL
DES PREALPES**

Monsieur François REYNE

A la suite des fusions de plusieurs EPCI depuis le 1^{er} janvier 2014, le nombre d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) membres du syndicat mixte du PNR des Préalpes d'Azur est passé de 8 à 4. Ainsi, le nombre total de voix des EPCI au sein du comité syndical est passé de 8 à 4 au 1^{er} janvier 2014.

Considérant l'importance de l'implication des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale au sein du syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur, il a été proposé lors du comité syndical du 17 décembre 2013 que les EPCI disposent chacun de deux voix et désignent chacun d'eux deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Le nombre total des voix des EPCI au sein du comité syndical serait alors à nouveau de 8.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur a adopté à l'unanimité, par délibération n°13-D-001, les modifications statutaires nécessaires à la prise en compte de cette modification.

Suivant l'article 7 des statuts du Syndicat Mixte, les assemblées délibérantes des membres du Syndicat Mixte doivent délibérer à la session la plus proche de la notification de proposition de modification statutaire.

Il doit être obtenu une majorité des deux-tiers des assemblées délibérantes pour rendre la modification effective.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

Monsieur François REYNE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Paul EUZIERE

Je souhaite connaître la fin des travaux.

Monsieur François REYNE

20 mois à compter du mois de mars donc fin 2015.

Monsieur Paul EUZIERE

Ensuite l'échangeur de la Paoute ?

Monsieur le Sénateur Maire

Ce projet n'est pas encore financé. Nous avons conjugué nos efforts sur ce dossier avec Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA et Jérôme VIAUD au Conseil Général afin de couper en deux la procédure d'enquête publique qui avait prévue d'aller de la pénétrante jusqu'à la route du Plan. Ce qui est urgent c'est la bretelle entre la pénétrante et la route de Cannes. Nous avons l'accord du Conseil Général pour scinder l'enquête publique en deux tronçons.

Monsieur François REYNE

L'échangeur fin 2015. Et pour la section entre la pénétrante et Auchan l'enquête publique en fin d'année 2014.

Monsieur Patrice CATTART

Sur la convention il est précisé dans l'article 3 que la ville profitera de l'occasion des travaux pour réaliser le réseau d'assainissement. Donc, je pense qu'il faut revoir la dernière phrase de cet article.

Monsieur le Sénateur Maire

Effectivement, nous devons supprimer le mot « comprenant ».

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

DU 20 FEVRIER 2014

PROJET DE L'ECHANGEUR ROUQUIER
DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU DEPARTEMENT

Intervention Monsieur François REYNE

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'OPERATION

Historique de l'opération

La RD 6185, ex RN 1085 dite Pénétrante Cannes – Grasse, a fait l'objet d'aménagements successifs par l'Etat, depuis l'A8 jusqu'au carrefour provisoire formé avec la RD 9 (route de Pégomas).

Le Conseil Général, Maître d'ouvrage de cette opération depuis le 1^{er} janvier 2006, a repris les actions menées par l'Etat en liaison avec la Commune de Grasse et tous les partenaires concernés.

Contexte actuel au carrefour RD 6185 / boulevard Rouquier

Le carrefour RD 6185 / Boulevard Rouquier a, aujourd'hui, un niveau de trafic très élevé.

A l'heure de pointe du matin (HPM) on comptabilise 2 640 véhicules / heure sur la RD 6185 et 1 260 véhicules / heure sur le boulevard Rouquier.

Objectif de l'opération

Afin d'améliorer les conditions de circulation et de sécurité au niveau du carrefour RD 6185 / Bd. Rouquier, le Conseil Général des Alpes-Maritimes a prévu l'aménagement de l'échangeur de Rouquier par la création de deux carrefours giratoires sur le boulevard du même nom et de quatre bretelles reliant la RD 6185 à ce dernier.

2. CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Le projet comprend :

- Deux giratoires à 5 branches sur le boulevard E. Rouquier, auxquels se raccordent les bretelles de liaison entre la RD 6185 et ce boulevard,
- Trois bretelles complémentaires au niveau des giratoires avec la création de deux bretelles d'entrée sur la RD 6185 et une bretelle de sortie de la RD 6185 en provenance de Grasse,
- L'aménagement de la section de la RD 6185 entre l'échangeur et la partie couverte à l'Ouest de la route départementale
- Le rétablissement du raccordement du chemin des Roumioux et du chemin rural au Nord-Est sur le boulevard Rouquier,
- Le déplacement des accès riverains,
- La création de trottoirs et cheminements piétons,
- Des aménagements paysagers.

3. ESTIMATION

Le montant de l'opération est estimé à 4 305 200 € TTC.

4. TRAVAUX

Le marché de travaux à venir est découpé ainsi :

- Tranche Ferme : giratoire Sud et bretelle Sud / entrée.
- Tranche conditionnelle 1 : Bretelle Sud / sortie.
- Tranche conditionnelle 2 : Giratoire Nord et raccordement bretelle Nord / sortie.

Le lancement des travaux est envisagé au mois de MARS 2014.

Les délais d'exécution sont les suivants :

- Tranche Ferme 7 mois
- Tranche C1. 8 mois
- Tranche C2 5 mois

Madame Danièle TUBIANA

Par délibération en date du 26 septembre 2013, le Conseil Municipal a approuvé le Projet de Création de la Plateforme de Santé Grasse Pays Grassois et de la Maison de Santé Pluri professionnelle de Grasse, et son contenu, ainsi que l'affectation du local de l'ancien commissariat de police nationale, situé Boulevard Carnot à Grasse, pour la réalisation de l'opération.

Le Conseil Municipal a adopté, par la même délibération, le budget et le plan de financement prévisionnel détaillé à hauteur de 1 661 000 € HT dont 940 000 € HT au titre des travaux et 721 000 € HT correspondant à la valeur du local mis à disposition du projet par la Ville de Grasse (estimation sur la base de l'évaluation des Domaines du 10/12/2009) conforme à celui présenté dans les demandes de subventions et prévoyant la participation des co financeurs et la part d'autofinancement de la Ville de Grasse. Nous sommes dans l'attente d'une décision du Conseil Général qui a des difficultés à boucler son budget compte tenu de la baisse des droits de mutation. Aussi nous avons réduit le périmètre des travaux à faire de 940 000 € à 720 000 €. Cela nous permet de notifier notre souhait d'être partenaire de cette Action de Plateforme de Santé et de maison de Santé Pluri Professionnelle sachant que l'ensemble du montant des travaux prévus doit être financé à 100 % par les subventions. Les travaux ne commenceront que lorsque les subventions seront notifiées. J'ai souhaité délibérer sur ce dossier pour garantir le financement qui pourrait nous faire défaut dans un projet très moderne.

Monsieur Patrice CATTART

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Paul EUZIERE

Le chiffre de 721 000 € H.T correspondant aux locaux mis à disposition par la ville de Grasse, c'est l'estimation de décembre 2009, mais la délibération dit à ce jour que le Conseil Général n'a pas confirmé son financement. Cela veut dire que le Conseil Général ne finance pas. Donc la question est : Comme il y a une clé de financement qui est arrêtée, est-ce que le retrait d'un des partenaires ne rend pas caduque totalement la clé de financement pour les autres ? Est-ce que la clé de financement reste la même au plan du droit administratif ? J'ai des doutes. Donc je me demande si le non financement du Conseil Général de cette Plateforme de Santé ne va pas se traduire aussi par un retrait du Conseil Régional.

Monsieur Bruno ESTAMPE

Nous pouvons regretter le désengagement du Conseil Général car c'est dans sa compétence, un peu santé, un peu social. J'avais évoqué en réunion des Présidents le FEDER 450 000 € où il apparaissait que si l'aide n'était pas versée complètement la ville prendrait à sa charge le complément de financement. J'ai eu la réponse, c'est eux qui souhaitent que cette phrase soit indiquée en l'état, aussi je vous repose la question. Y aura t-il des incidences si cette subvention n'était pas versée ou est-ce que cela entrainera l'annulation pure et simple du projet car cette phrase est ambiguë.

Monsieur le Sénateur Maire

Si nous ne délibérons pas dans les jours qui viennent c'est l'accord du FEDER qui tombe, c'est-à-dire plus de la moitié du financement de l'opération. L'objectif que nous avons recherché c'est de délibérer même dans l'attente d'un certain nombre de réponses mais en se bordant.

Le Conseil Général n'a pas dit non. Nous sommes en négociation et j'ai bon espoir que cela se fasse. Ne voyez pas un obstacle de fond. Mais comme nous sommes tenus de joindre les notifications officielles, nous avons réduit la voilure en espérant pouvoir la réaugmenter. Donc il n'y a pas de refus du Conseil Général mais une analyse du dossier qui est faite par la Direction Générale. Ce qui emmènera à re délibérer pour remettre le format

initial s'il le faut. Nous, nous avons calibré les travaux à hauteur de ce que nous étions capables de faire avec les notifications d'aujourd'hui. Sur la réduction proportionnée des autres partenaires, il y a une petite fragilité qui le cas échéant nous amènera à redélibérer. En attendant, nous aurons acquis la notification et le montant total du FEDER Européen. Il n'y aura pas de travaux diligentés par la Ville de Grasse dans cet ancien immeuble lui appartenant si les montants correspondants ne sont pas actés de façon juridique et définitive. Les partenaires le savent et le futur Conseil Municipal sera obligé de redélibérer à chaque évolution de chiffre.

Monsieur Paul EUZIERE

Dans la délibération, il est écrit : « la Ville de Grasse, autofinancement du maître d'ouvrage, 721 000 € H.T correspondant à la mise à disposition du bâti par la Ville de Grasse, estimation au 10 décembre 2009 ». Dessous « autoriser Monsieur le Sénateur Maire à inscrire la dépense d'investissement à hauteur de 740 000 € H.T ». Ce n'est pas très cohérent.

Monsieur le Sénateur Maire

Il y a une confusion, 721 000 € correspond à la valorisation de la mise à disposition. Nous avons intégré la valorisation c'est-à-dire la mise à disposition de l'immeuble, il est valorisé dans le projet global. J'ai oublié de répondre à Monsieur ESTAMPE, en cas de défaillance de l'Europe, il y a annulation de tout.

Monsieur Bruno ESTAMPE

Nous avons voté la délibération la dernière fois compte tenu de ce que vous venez d'évoquer mais surtout du désengagement du Conseil Général provisoirement, nous ne voterons pas contre mais nous nous abstiendrons.

Monsieur le Sénateur Maire

Monsieur EUZIERE, une explication de vote.

Monsieur Paul EUZIERE

Idem.

Monsieur le Sénateur Maire

La délibération est adoptée avec les abstentions des deux groupes d'opposition.

**ACTION SANITAIRE ET SANTE
MAISON DE SANTE PLURI PROFESSIONNELLE
ET PLATE-FORME DE SANTE GRASSE PAYS GRASSOIS
Modification de la délibération du 26 septembre 2013**

Intervention de **Patrice CATTART**,
Conseiller municipal - Groupe "Grasse à Tous"

Je ne remets nullement en cause ce choix de créer une plate-forme de santé pour le Pays Grassois pour les raisons évoquées :

- améliorer la qualité des services de santé de proximité,
- structurer d'une meilleure façon l'offre de soins ambulatoires,
- renforcer des actions de prévention,

parce que de telles actions sont nécessaires pour améliorer l'accès et le droit aux soins sur Grasse et l'ensemble du Pays Grassois.

Par contre, je désapprouve cette politique menée depuis ces vingt dernières années —et, malheureusement, persiste— de désengagement de l'Etat, notamment s'agissant des outils de proximité qu'il faudrait mettre en place ou lorsqu'ils existent encore les développer, tels les centres de santé publics aujourd'hui mis à mal.

Ainsi, les collectivités territoriales sont appelées à la rescousse pour pallier aux conséquences de ce désengagement et trouver les financements pour créer et développer ces actions sanitaires et de santé de proximité.

De plus, ces politiques de santé continuent d'être extrêmement contraignantes pour ce qui concerne les financements des hôpitaux publics et établissements privés non lucratifs, mais bien moins regardantes sur certaines spécialités plutôt intéressantes sur le plan financier, et pour la plupart accaparées par des groupes privés.

Conséquences de ces décisions prises d'une privatisation de notre système de santé : l'accès et le droit aux soins se sont fortement dégradés. Il y a donc urgence de relancer une politique de développement du service public de santé et de prévention de la santé, au plus près des usagers.

Personnellement, et comme je l'ai déjà dit lors des réunions du Conseil municipal en juillet et septembre 2013, je ne voterai pas un tel projet de maison de santé. Structure pour laquelle d'ailleurs bon nombre de travaux ne pourront être réalisés, ou s'ils le sont seront alors à la charge de la Ville, du fait d'un **désengagement Total du Conseil général**, plus joliment écrit « non confirmation de financement » prévu à hauteur de 200 000 €.

Ce retrait de la part du Conseil général nous conduit donc à voter unanimement Contre cette délibération.

**2014 – 25 RENOUELEMENT URBAIN
OPAH – RU 2009 – 2014
SUBVENTION POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES
ANNULATION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Monsieur Luc D'HALLUIN

Il s'agit d'accorder 5 subventions à des propriétaires occupants dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et d'un petit retrait de 73 € pour un écart entre un devis et une facture.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

**2014 – 26 RENOUELEMENT URBAIN
SPL GRASSE DEVELOPPEMENT
CONCESSION D'AMENAGEMENT EN CENTRE HISTORIQUE
REQUALIFICATION DE L'ILOT DES MOULINETS
CESSION A LA SPL GRASSE DEVELOPPEMENT PAR LA VILLE DE GRASSE D'UN LOT
DE COPROPRIETE DE LA PARCELLE BH 472 SITUEE 11 RUE DE L'ORATOIRE**

Monsieur Luc D'HALLUIN

Rétrocession à l'euro symbolique par la Ville de Grasse à la SPL Grasse Développement du lot de copropriété n°12 de la parcelle cadastrée BE 472, 11 rue de l'Oratoire, pour permettre à Grasse Développement d'aménager le local du rez de chaussée donnant sur le cœur d'îlot et le futur passage de la rue des Fabriques.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

**2014 – 27 RENOUELEMENT URBAIN
SPL GRASSE DEVELOPPEMENT
CONCESSION D'AMENAGEMENT EN CENTRE HISTORIQUE
REQUALIFICATION DE L'ILOT MEDIATHEQUE
CESSION A LA VILLE DE GRASSE DE LOTS DE COPROPRIETE SITUES SUR LA
PARCELLE BE 42 SISE 16 RUE DU FOUR NEUF**

Monsieur Luc D'HALLUIN

Rétrocession par Grasse Développement à la Ville de Grasse des lots de copropriété de la parcelle cadastrée BE42, 16 rue du Four Neuf, jouxtant le passage Goby récemment achevé, pour permettre à la Ville de créer les annexes techniques de la future médiathèque pour un montant de 80 000 € suivant l'estimation des domaines.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

**2014 – 28 CONTRAT ENFANCE – JEUNESSE
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur Rémi KRISANAZ

Le présent rapport a pour objet de voter les subventions pour l'année 2014 aux associations de centres de loisirs et des centres maternels et infantiles pour les interventions en faveur de la jeunesse de 3 à 18 ans pour un montant de 1 423 198 €. Le cofinancement des actions proposées et validées par la Caisse d'Allocations Familiales est de 55 %.

Après définition des objectifs à atteindre pour chaque association et afin de permettre aux associations de mettre en place leurs interventions en faveur de la jeunesse, il convient de procéder au vote des subventions suivantes :

- Art et Education	100 000 €
- Centre Maternel et Infantile	22 580 €
- Centre Maternel et Infantile	11 000 €
- Harjès	110 000 €
- La Fermette de Plascassier	234 000 €
- Loisirs Education Art	431 618 €
- Loisirs Education Culture « Les Aspres » et « Magagnosc »	340 000 €
- Loisirs Education Culture	130 000 €
- Planète Sciences Méditerranée	44 000 €

Monsieur le Sénateur Maire

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

**2014 – 29 STADE DE LA PAOUTE
CONVENTION AVEC LA SOCIETE VIDEO PROFILE**

Monsieur Yves PENCHIENAT

La Société VIDEO PROFILE souhaite expérimenter un nouveau projet pédagogique en partenariat avec la Fédération Française de Football – District de la Côte d'Azur et le Racing Club de Grasse, club candidat. La Commune de Grasse a été sollicitée pour la mise à disposition du Stade de la Paoute. Dans ce cadre, Il est proposé d'établir une convention de partenariat.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

**2014 – 30 SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU**

Madame Nicole NUTINI

La Ville de Grasse a répondu à l'appel à projets de l'Agence de l'Eau, sur la réduction de la pollution produite par les systèmes d'assainissement en temps de pluie. Afin de compléter le dossier, il convient d'autoriser le Sénateur-Maire à signer les demandes d'aide qui s'ensuivront, ainsi que tout document s'y rapportant. L'opération, pour la part répondant à l'appel à projet, a été estimée à 175 000 €. L'Agence de l'Eau peut y apporter un financement de 50 %, soit 87 500 €.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

**2014 - 31 CREATION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE ET MODIFICATION DES FACADES
DU LOCAL SIS 5 RUE PAUL GOBY
PERMIS DE CONSTRUIRE**

Monsieur Philippe BONELLI

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Sénateur-Maire à déposer un permis de construire pour la création d'un local technique abritant une installation électrique et la modification des façades RDC de l'immeuble situé au 5 rue Paul Goby.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

**2014 - 32 ECHANGE DE PARCELLES
QUARTIER DE LA MARIGARDE**

Monsieur Philippe BONELLI

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le principe d'un échange de parcelles sans soulte entre la Ville de Grasse et l'indivision PICARDI à savoir : le terrain communal détaché de la parcelle CD n° 38 pour 672 m² et le terrain appartenant à Monsieur PICARDI détaché de la parcelle CD n° 239 pour une surface de 1 577 m² ainsi que l'acquisition par la Ville d'une servitude de 930 m² moyennant une soulte de 2 000 €.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

2014 - 33 **SECTEUR SAINT-MARC**
CESSION DE PARCELLES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GRASSE

Monsieur Philippe BONELLI

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le principe de la cession au bénéfice de la Communauté d'Agglomération du Pays de GRASSE de parcelles situées lieudit « Les Bastides » cadastrées section DV n° 355-356-357-358-359 et 360 susvisées moyennant le prix de 490 000 € majoré des frais annexes.

Monsieur Guy BARGAIN

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Sénateur Maire

Monsieur BARGAIN, vous êtes hors sujet. Le dossier de Symrise que vous évoquez ne me gêne pas car j'ai la conscience tranquille sur ce dossier. Je vous demande de vous référer aux argumentaires que j'ai fournis publiquement voire de vous rapprocher d'un certain nombre d'avocats qui connaissent bien le sujet. Maintenant je vous demande de revenir à la délibération qui n'a rien à voir avec le sujet de Symrise qui est un dossier compliqué, qui a amené des contentieux difficiles mais pas forcément si néfastes à la Ville. Je vous invite à en reparler dans d'autres circonstances, à consulter les éléments juridiques qui soutendent ce dossier avec un passage en première instance au Tribunal Administratif. On verra ce que l'histoire donnera pour l'avenir de ce dossier. Nous sommes en cours de procédure et ne concluez pas trop vite sur l'aboutissement. Je vous invite à revenir sur la préemption d'une parcelle qui n'a rien à voir avec le sujet que vous évoquez.

Monsieur Guy BARGAIN

Voir intervention jointe en annexe (suite)

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Bruno ESTAMPE

Je ne vais pas rentrer dans l'historique de ce dossier si ce n'est noter que les relations entre la Mairie, la Communauté d'Agglomération et cette société font débats, condamnations. Il me semble que cette délibération est maladroite. Je pense qu'on aurait pu faire abstraction de la Foncière Europe, laisser à d'autres le soin de faire cette délibération ou pas. Ce serait la sagesse pour ce dernier conseil afin qu'il n'y ait pas de malentendus, de troubles. Je vous demande comme tout à l'heure de retirer cette délibération. Nous voterons contre cette délibération.

Monsieur Philippe BONELLI

L'opération s'est passée dans le cadre d'une déclaration d'intention d'aliéner. Ce qui veut dire que quand la personne vend, nous avons deux mois pour acheter ou pas acheter. Si on n'achète pas la vente se fait et on ne dispose plus du terrain. Tout à l'heure j'entendais : « Créons de la réserve foncière » et maintenant vous nous dites « il nous faut le projet ». Une précision sur ce dossier, la compétence de la Communauté d'Agglomération se situe dans les secteurs à enjeux. Nous sommes encore dans un secteur presque vierge entre deux villes Grasse et Mouans-Sartoux. Ces terrains sont extrêmement à enjeux et susceptibles de devenir quelque chose. Les terrains constructibles coûtent très chers et l'estimation des Domaines a confirmé le prix.

Monsieur le Sénateur Maire

Maitre BARGAIN, je vous invite à survoler sur un site de style « Google » le secteur de Saint-Marc au Plan et vous verrez que sur le plan de la ville de Grasse, c'est un des derniers espaces particulièrement protégés.

Il y a un vrai secteur à enjeux, stratégique pour les années à venir. Ce n'est pas une parcelle de 5 000 m², c'est 60 à 70 hectares dont 45 sont à aménager. Si on le laisse partir sur le plan urbain, il va faire l'objet de ce que vous êtes en droit de contester. Dans cette zone AU il n'y a pas de projet. Tout reste à faire : maintenir de l'agriculture, des réserves foncières pour la commune ou la communauté d'agglomération pour certains services publics. La répartition entre l'habitat et le développement économique reste aujourd'hui à l'état de réflexion avec une seule certitude : protéger l'environnement de ce quartier exceptionnel. Il faut préserver une certaine équité dans l'ensemble de cet espace et ce n'est pas simple avec le droit de l'urbanisme qui est le nôtre. Ces 60 hectares ont été décidés d'intérêt communautaire en terme d'aménagement et sont de la compétence de la communauté d'Agglomération. Les propriétaires ont été rencontrés à plusieurs reprises et je ressens de l'impatience chez certains. Dans l'étude d'aménagement qui a été faite il ya deux éléments ?

Comme on est sur le territoire de la ville de Grasse, c'est à la ville de Grasse de préempter, le cas échéant, d'une volonté exprimée de la communauté d'Agglomération.

Il est demandé à la collectivité d'acquiescer un certain nombre de parcelles pour permettre de ne pas laisser partir certaines choses, de calmer le jeu des enchères et la spéculation éventuelle. Cela permet d'avoir des outils d'échange dans l'esprit que j'ai rappelé. Si on valorise une chose dans un aménagement, que l'on veut cohérent, ce qu'on perd sera un peu compensé. On cherche les dispositifs pour cela. Les acquisitions qui sont faites sont :

1. Possibles financièrement.
2. Faites par la ville au profit de l'Agglomération.

Si on laisse filer les choses on ne pourra plus avoir de projets cohérents. On peut protéger les espaces agricoles dans cette zone. Il faut nous positionner en terme d'intérêt public sur ces espaces.

Je vous demande de procéder au vote.

Vote contre des deux groupes d'opposition.

Guy BARGAIN
Conseiller municipal
Groupe « Grasse à Tous »
Ville de Grasse

Conseil Municipal du 20 février 2014 à 14h30

INTERVENTION SUR DELIBERATION :
Cession de parcelles à la Communauté d'agglomération du Pays de GRASSE

N° 33

L'objet de cette résolution touchant à la ^(antérieure) rétrocession d'un terrain propriété de la société FONCIERE EUROPE, relève d'une aberration manifeste dans la gestion des intérêts de la Ville :

→ Sans intérêt défini ; un prix somptueux pour un terrain inconstructible ; l'enrichissement d'une société elle-même débitrice _____ de la Commune et de la Communauté d'agglomération.

La genèse de cette affaire remonte aux années 2007 _____, alors que la Communauté d'agglomération entendait soutenir un développement économique et d'urbanisme à la vente du site SYMRISE dont on connaît aujourd'hui l'enlisement.

La société FONCIERE EUROPE, _____, s'était portée acquéreuse d'une friche industrielle de 60 326 m², cédée par la société SYMRISE, mais n'a point respecté les impératifs publics exposés lors de ces échanges avec la CAPAP et visant à attirer les entreprises du secteur de la parfumerie.

Confrontée à ce désengagement de partenaire mal contrôlé, la Commune a exercé son droit de préemption au profit de la CAPAP pour tenter, fort maladroitement, de « reprendre la main ».

Or, prétendant avoir été victime d'une *rupture abusive de relations précontractuelles*, la société FONCIERE EUROPE a formé des recours devant le Tribunal Administratif de NICE, notamment à des fins indemnitaires considérables.

Au lieu de faire face, Monsieur le Maire de GRASSE et la Communauté d'agglomération, où il est persona grata, ont cédé aux exigences de cette société _____ indélicate, reconnaissant non seulement avoir exercé un droit de préemption tardif et inapproprié, mais également l'avoir fait au détriment "illégitime" de celle qu'il avait acceptée comme un partenaire prétendument loyal.

C'est ainsi que le 26 juin 2009, un protocole ³²⁶⁻transactionnel tripartite a été passé entre la CAPAP, la Commune de GRASSE, et la société FONCIERE EUROPE, laquelle se voyait gratifier de 750 000 €, non seulement de son préjudice invoqué pour perte subie, mais encore pour « manque à gagner ».

Ce sont les citoyens grassois qui, par le biais d'une fiscalité écrasante, ont assumé la charge financière des actions aventureuses de leurs édiles.

Le scandale d'une telle complaisance en a été révélé et sanctionné sous l'égide du Tribunal Administratif de NICE qui, le 9 juillet 2013, annulait la délibération du Conseil communautaire POLE AZUR PROVENCE du 19 juin 2009, lequel avait approuvé le protocole transactionnel.

Cette décision est exécutoire mais est restée lettre morte dans la mesure où, un appel ayant été interjeté, Monsieur le Maire a préféré s'abstenir, au risque d'une toujours possible liquidation ou disparition de la société débitrice, voire une insolvabilité que l'on ne maîtrise pas en laissant couler le temps entre ses doigts.

Ainsi, la Ville a acquis et payé ce terrain à une Société qui est redevable d'une somme supérieure!

Aujourd'hui, veille d'élection municipale, à la suite d'autres récentes délibérations dont les résolutions ont été imposées par un vote majoritaire systématique aux ordres du Maire, il est demandé de payer un prix de 490 000 € à la C.A.P.A. (dont la ville de Grasse assume 70% environ) pour un terrain, quartier Saint Marc,

situé en zone 2 A « urbanisée » donc **inconstructible** !

Cette information relève notamment de la réunion du Conseil communautaire du 7 février 2014 où Monsieur LELEU forçait le trait en déclarant que « la déclaration d'acquisition a déjà été prise par la CAPAP et la présente délibération n'a pour but que de faire accepter le règlement des frais de notaire » sic.

Or, ce terrain ne peut avoir été présenté comme déjà acquis par la Commune de GRASSE car la Ville n'est pas titrée (cf. le rapport BONELLI : « l'acte authentique constatant la mutation au profit de la Commune est sur le point d'être régularisé »).

PAR ce subterfuge la S^{te} FONCIERE EUROPE, outre le bénéfice de la transaction, a

En fin, le prix en est démesuré et admettre ce projet reviendrait à fixer un prix de référence exorbitant se traduisant par une valeur d'un million d'euros l'hectare pour un terrain inconstructible dans cette zone.

La prodigalité peut bien être la fantaisie des nantis, jamais un gaspillage des deniers publics car ils ne sont pas la propriété de ceux qui en disposent.

Sur le fond même de la réflexion, il est de bon sens, que l'on définisse un projet pour une zone à urbaniser avant y avoir acquis des terrains. Nous assistons à une procédure au rebours : Monsieur le Maire a proposé d'imaginer « la mise en œuvre du projet d'aménagement » après l'acquisition d'un terrain, sans avoir certitude de sa véritable destination, rappelant encore qu'il s'agit de parcelles inconstructibles...

L'aveu de cette incertitude, relève du rapport présenté par Monsieur Gilbert PIBOU, Conseiller communautaire, à l'assemblée du 7 février 2014, où il était proposé d'acquérir ce bien d'une surface de 5 007 m² à raison de 490 000 € en principal et 7 500 € de frais notariés « en vue de constituer une réserve foncière » sic.

perçu le prix fort d'un terrain inexploitable.

En tout état de cause, même s'il devait être trouvé un quelconque intérêt à cet investissement, celui-ci serait-il encore hors de prix, le seul moyen concevable ^{de} ~~aurait~~ imposer à la société FONCIERE EUROPE la COMPENSATION DE CREANCE liquide et exigible du chef de sa condamnation par le Tribunal Administratif de NICE le 9 juillet 2013. *Cette occasion a été manquée.*

LA CAPAP, ^{la} ~~après~~ Ville deviendra propriétaire d'un bien sans intérêt ni destination immédiats et pour une valeur annoncée bien supérieure à ce qu'il est, ~~isans~~ _____ la satisfaction de recouvrer partiellement une créance laissée en jachère.

J'invite, non seulement les élus de l'opposition, mais aussi ceux de la majorité, qui pour beaucoup ne seront point parmi ceux qui auront le privilège de soutenir la liste UMP, de se dégager de toute contrainte et de voter en leur âme et conscience, dans le seul objectif de servir nos concitoyens.

VOTE CONTRE
PAR PRINCIPLE

SAINT-MARC
Cession de parcelles à la Communauté d'Agglomération

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe « Grasse à Tous »

A ce que vient d'exposer mon collègue et ami Guy Bargain -que nous partageons évidemment totalement- j'ajouterai une seule remarque.

A qui achetons-nous ces parcelles pour les revendre à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ?

A la société **Foncière Europe**.

Qui est la Société Foncière Europe ?

- C'est la société qui est à l'origine du projet Symrise-Arôme-Grasse à qui vous avez décidé de préempter en 2008 la friche industrielle de l'ex usine Symrise au tarif de 11 millions d'€ ce que nous aurions pu préempter 5 mois plus tôt à 9 millions d'€ ...

- C'est la même société à laquelle, a jugé le Tribunal Administratif de Nice le 9 juillet dernier, a été octroyé par délibération du Conseil d'Agglomération de la CAPAP et du Conseil municipal de Grasse -contre l'avis de l'ensemble des élus d'opposition- un cadeau de **750 000 € H.T**, "**une libéralité infondée**", terme même de la Justice.

Cette société doit donc restituer l'argent public qui lui a été octroyé **indûment** par la CAPAP au regard de la Justice.

Cette société n'a pas accepté un jugement qui est pourtant **exécutoire** et elle fait appel.

Vous avez jugé bon de ne pas réclamer les sommes indûment versées au risque de ne jamais pouvoir les percevoir, en cas de cessation d'activités de la SARL Foncière Europe.

Vous nous proposez maintenant de céder pour un montant de 490 000 € à la Communauté d'Agglomération ces parcelles qui auraient été préemptées à sa demande.

Pour quel projet ?

Personne n'en sait rien.

Vous-même, M. le Maire – Président de l'Agglomération- ne le savez pas.

Par contre, on achète à une SARL qui doit de l'argent à l'Agglomération et refuse de payer.

Au-delà de l'absence de tout projet correspondant à cet achat, cette transaction est, à tous points de vue, inacceptable.

Nous ne voterons donc pas cette délibération.

2014 - 34 PROLONGATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC L'AFPJR

Monsieur Philippe BONELLI

La Ville a donné un bail emphytéotique à l'AFPJR (Association pour la Formation Professionnelle des Jeunes Ruraux) pour un terrain à CHATEAUNEUF sur lequel l'association a développé un ESAT (Etablissement et Services d'Aide par le Travail).

Les bâtiments techniques nécessitent des travaux de rénovation importants (toitures, ateliers, création d'un accès goudronné entre les bâtiments, création d'un espace deux roues) pour un investissement projeté de 990 470 euros. A cette fin, pour amortir les travaux, l'AFPJR demande la prolongation du bail jusqu'en 2054.

La redevance a été fixée par les domaines à 100 000 € par an alors qu'elle est actuellement symbolique.

Compte tenu de l'investissement projeté qui bénéficiera à la Ville en fin de bail, de l'objet social de la structure qui concourt à la satisfaction d'un intérêt général, je vous propose de renouveler le bail jusqu'en 2054 pour une redevance annuelle identique à celle actuelle soit 305 euros.

Monsieur Patrice CATTART

Est-ce que le renouvellement de ce bail est conditionné aux travaux qui sont projetés ?

Monsieur Philippe BONELLI

Oui bien sûr.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

**2014 - 35 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
ASSOCIATION RENCONTRES AFRICAINES
APPLICATION LOI OUDIN-SANTINI**

Madame Anne-Marie DUVAL

Depuis 23 ans, RENCONTRES AFRICAINES association loi 1901, déploie son activité dans plusieurs domaines tels la santé par l'accueil chirurgical en France et des missions médicales sur site, l'aide à la scolarisation par l'envoi de fournitures et matériels scolaires, la recheptalisation par la dotation de troupeaux et l'accès à l'eau par le creusement de puits.

Aujourd'hui RENCONTRES AFRICAINES se propose de réaliser un projet destiné à améliorer l'accès à l'eau en créant 20 puits communautaires pour alimenter les potagers villageois à LEGMOIN au BURKINA-FASO.

Le budget prévisionnel de ce projet qui doit se dérouler sur 24 mois est de 62 600 €.

Les partenaires sollicités sont les suivants :

- Balitrand
- Alteau
- I.M.T.
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Ville de Grasse

Il est donc proposé que la commune de Grasse apporte son soutien financier à hauteur de 20 000 € répartis sur deux exercices budgétaires.

- 10 000 € en 2014.
- 10 000 € en 2015.

Monsieur Paul EUZIERE

Combien de puits ont été construits ?

Monsieur le Sénateur Maire

12 puits plus le château d'eau.

Madame Anne-Marie DUVAL

Là, ce ne sont pas des puits mais des forages. Avec la réhabilitation de certains forages, on est à 21 forages plus le château d'eau et si vous votez à l'unanimité cette délibération, 20 puits en plus.

Madame Bernadette BETHEUIL-RAMIN

Je souhaite juste faire une remarque : ce qui est dommage c'est que le puits ouvre la nappe à ciel ouvert et donc peut être pollué.

Madame Anne-Marie DUVAL

Maintenant, il ya des moyens de couvrir ces puits et d'informer les habitants en la matière. Ils sont formés sur place par les hydro-géologues.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

**2014 - 36 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE BUDGETAIRE 2014**

Monsieur Georges BRUNETTI

Ce rapport autorise Monsieur le Sénateur-Maire à verser des subventions de fonctionnement aux associations dont la liste est jointe en annexe. Nous avons délibéré au mois de décembre sur des avances, aussi nous ne verserons que les compléments par rapport aux subventions décidées.

Monsieur le Sénateur Maire

L'enveloppe est constante. Nous demandons à tout le monde de contribuer à une stabilisation de nos dépenses. C'est une brochure qui doit représenter comme chaque année 90 % de l'ensemble des subventions. En cours d'année il nous arrive de revenir pour réajuster un certain nombre de points notamment pour les associations qui nous ont fait passer leur demande hors délai.

Monsieur Paul EUZIERE

Je souhaite préciser que les membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote pour les subventions qui les concernent.

Monsieur Bruno ESTAMPE

Ma collègue, Joëlle FAGUER, n'est pas là, mais tous les ans elle demande les contrats d'objectifs liés à certaines associations. L'année dernière, vous avez indiqué qu'un travail était en cours et depuis nous n'avons pas eu d'infos.

Monsieur le Sénateur Maire

Vous faites bien de me le rappeler. Au delà de 23 000 € les conventions sont légales et nous allons vous faire passer les conventions telles qu'elles existent actuellement et qui sont actualisées chaque année. Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

**2014 - 37 ANCIEN COUVENT DE LA VISITATION
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR MISE AUX NORMES ACTUELLES**

Monsieur Jean-François LAPORTE

Donne lecture de la délibération.

Monsieur Paul EUZIERE

Le permis de construire induit des travaux et je souhaiterais connaître le montant de ces travaux.

Monsieur Jean-François LAPORTE

Ces travaux ne sont pas encore budgétisés puisque c'est en étude.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous pouvons vous donner une fourchette entre 200 000 € et 300 000 €.

Monsieur Jean-François LAPORTE

Je vais vous donner la liste des travaux envisagés dans l'ordre de priorité.

- 1- Confortement d'escalier (entre conservatoire et Institut Fénelon)
- 2- Inversion de sens d'ouverture de portes (notamment Chapelle)
- 3- Issues de secours à créer (5^e → 3^e catégorie)
- 4- Alarme Incendie (5^e → 3^e catégorie)
- 5- Electricité
- 6- Renforcement des planchers

Monsieur Paul EUZIERE

D'accord.

Monsieur le Sénateur Maire

Y a-t-il des objections à déposer ce permis ?

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

Madame Murièle CHABERT

Le tableau des effectifs se doit d'être actualisé régulièrement pour y inclure toutes les mutations internes et externes opérées, les départs et recrutements ainsi que les évolutions statutaires intervenues en cours d'année, afin qu'il soit le reflet de l'organisation de la collectivité.

Aucune création de poste n'intervient.

En revanche, quelques suppressions sont à opérer, des anciens emplois spécifiques créés et n'ayant plus lieu d'être en raison du départ en retraite des agents pour lesquels ils avaient été délibérés.

Une réaffectation au sein de certains grades se révèle nécessaire en raison de l'évolution statutaire des agents pour la dernière CAP.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Madame Murièle CHABERT

La délibération est tout à fait juste. Il y a 5 DGA qui sont nommés et le poste de DGS est ouvert et non pourvu comme c'est inscrit dans le tableau des effectifs.

Monsieur Paul EUZIERE

Je ne comprends pas que depuis le 13 septembre 2013, on ne soit pas capable de fournir les délibérations prouvant la création de ces postes. C'est la Loi depuis 2000. Un poste de DGS ou de DGA doit être créé par un vote du Conseil Municipal avec une délibération spécifique et le salaire indiqué. Ces délibérations n'existent pas, juste pour 2 DGA. Donnez-nous les copies de ces délibérations.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous sommes remontés jusqu'en 1952, grâce à un service des Archives remarquable. Evidemment à l'époque ce n'était pas un DGS mais un Secrétaire Général. Effectivement, on va se pencher sur la question.

Nous procédons au vote. Vote contre des deux groupes d'opposition.

<p style="text-align: center;">TABLEAU DES EFFECTIFS Actualisation</p>
--

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe « Grasse à Tous »

Nous sommes entièrement d'accord avec le réajustement et les rectifications qu'impose au tableau des effectifs du personnel communal l'évolution des activités municipales.

Quand un poste n'existe plus ou a été transféré à la Communauté d'Agglomération, il doit être supprimé par délibération et -conséquent- supprimé du tableau des effectifs.

Mais, le tableau présenté ici mentionne en "**postes ouverts**" : **1** poste de **Directeur Général des Services (DGS)** et **5** de **Directeur Général Adjoint**.
Cela ne correspond pas à la réalité.
Vous le savez parfaitement.

Je vous ai demandé, depuis cinq mois, de nous fournir les délibérations du conseil municipal créant ces postes fonctionnels en application de la "loi de proximité" de 2000.

Malgré toutes vos recherches, vous en avez été incapables, sauf pour 2 postes de DGA. Vous ne l'avez pas pu, parce que le conseil municipal n'a jamais pris les délibérations correspondantes.

Ce tableau des effectifs est donc faux.

Nous vous demandons de **retirer cette délibération**.
Dans le cas contraire, **nous voterons contre**.

**2014 - 39 PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GRASSE ET L'ETAT POUR L'EMPLOI :
RECOURS AUX CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)**

Madame Murièle CHABERT

Afin de recourir aux dispositifs des Emplois Aidés, la Ville doit délibérer. C'est ce qu'elle a fait concernant le dispositif des Contrats d'Avenir lors du Conseil Municipal du 4 juillet 2013. Aujourd'hui concernant le dispositif des Contrats d'accompagnement dans l'emploi, il convient de délibérer pour permettre à la ville en cas de besoin de recourir à ce dispositif. Ce contrat est conclu pour une durée minimale de six mois pouvant être renouvelé deux fois dans la limite de vingt-quatre mois.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

**2014 - 40 BUDGET PRINCIPAL
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1**

Monsieur Marc MONPOIX

Il s'agit d'abonder les comptes correspondants à la bibliothèque Antoine Maure et au stade de la Paoute, afin de pouvoir solder les dernières factures de ces investissements. Ces sommes sont prélevées sur des comptes spécifiques au PRU (Médiathèque) et d'un solde sur le compte 23 (solde sur 2013).

Monsieur Paul EUZIERE

Je suis d'accord de payer toutes les factures et le plus rapidement possible. Cela fera plaisir aux entreprises et aux prestataires de service et aux fournisseurs. Néanmoins sur 500 000 € sur lesquels portent cette décision budgétaire modificative N°1, il y a la désaffectation de 320 000 € pour les équipements et locaux associatifs. J'ai fait remarquer en commission plénière que nous étions à un taux de réalisation au Compte Administratif 2012 sur ce chapitre de 11 % seulement. Lorsque l'on regarde l'évolution de l'effort d'investissement depuis 2007, on s'aperçoit que l'équipement a baissé et que les remboursements de T.V.A sont tombés de 1 825 000 € en 2007 à 676 000 € en 2012 soit trois fois moins. Donc on investit de moins en moins et là on désaffecte encore une somme importante qui est destinée à des équipements et locaux associatifs. Nous n'allons pas voter cette délibération et je souhaiterais vous renvoyer à un journal qui est « les échos » qui a noté les performances de Grasse récemment. 5 critères : gestion financière 0/20 pour Grasse. Ce type de désaffectation correspond bien à ce que l'on trouve dans les échos.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous procédons au vote. Vote contre des deux groupes d'opposition.

2014 - 41 ANNULATION ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Monsieur Marc MONPOIX

Ce rapport annule l'octroi de la subvention de fonctionnement accordée à l'association AMMAC (Amicale des Anciens Marins et Marins Anciens Combattants) de Grasse en 2013 pour l'attribuer à l'association ONM (Ordre National du Mérite). En effet, le Président dirige ces deux associations et il y a eu confusion.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

**2014 - 42 TAXE DE SEJOUR
ACTUALISATION**

Monsieur Marc MONPOIX

Ce rapport autorise l'actualisation de notre dispositif de taxe de séjour pour tenir compte des évolutions législatives et réglementaires.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

**2014 - 43 EXPOROSE 2014
ADOPTION DES TARIFS**

Madame Brigitte VIDAL

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal l'adoption d'une tarification concernant la manifestation d'Exporose 2014. Je vous propose d'adopter les tarifs suivants :

- Caution pour réservation espace pépiniériste et exposants « Garden » : 100€ TTC
- Gratuité d'occupation du domaine public pour les partenaires ayant collaboré étroitement à la manifestation
- Garden, espace commercial de 3x3 : 320€ TTC
- Entrée tarif normal : 5€ TTC
- Entrée groupe (à partir de 10 personnes), enfants de moins de 12 ans, handicapés, chômeurs, retraités et étudiants : 3€ TTC
- Gratuité sur présentation d'un carton d'invitation de la Ville de Grasse.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité.

2014 - 44 ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur Jean-Pierre BICAIL

Donne lecture de la délibération.

Monsieur le Sénateur Maire

Cette délibération est une communication il n'y a pas de vote.

Monsieur Jean-Pierre BICAIL

Le Préfet a transmis à la ville pour avis le 13 février dernier le projet de Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, portant sur la réalisation des aires d'accueil pérennes et la délimitation d'emplacements temporaires pour les grands passages.

Concernant les aires d'accueil pérennes, le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage prévoit, pour la commune de Grasse, un objectif de réalisation de 40 à 50 emplacements ou, dans le cas d'une mutualisation avec la commune de Peymeinade, un objectif de 50 places en tranche ferme, de 30 à 40 places en tranche conditionnelle. Ces objectifs sont en concordance avec la capacité d'accueil du terrain qui a fait l'objet d'un emplacement réservé dans le PLU. La commune y est donc favorable.

Toutefois, concernant l'accueil des grands passages, ce document identifie un terrain sur la commune de Grasse qui ne correspond pas aux critères définis par le Schéma. Il est donc proposé de donner un avis défavorable au projet de Schéma en ce qu'il retient un terrain, pour les grands passages, localisé dans le quartier de Saint-Marc non adapté au passage de 50 à 200 caravanes.

Monsieur le Sénateur Maire

Pour la mise à disposition d'une aire de grand passage les terrains utilisés à cet effet doivent répondre à un certain nombre de critères :

- Une surface d'au moins 4 hectares pour pouvoir accueillir 200 caravanes ;
- Un terrain plat ;
- Des sols suffisamment portants pour rester praticables quelques soient les conditions climatiques ;
- Une arrivée d'eau courante ;
- Une bonne accessibilité pour les caravanes ;
- Des terrains non soumis à des protections paysagères, patrimoniales ou naturelles trop fortes.

Comme vous pouvez le constater ce n'est pas adapté. Ce terrain de 1,5 hectare dispose d'un potentiel agricole avéré puisqu'il était cultivé pour les plantes à parfum à proximité immédiate du hameau. La ville a déjà eu des actions de sédentarisation, le hameau tzigane du Plan. Tous ces éléments nous amènent à demander au Préfet de choisir un autre endroit.

Madame Marcelle MONZEGLIO

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Bruno ESTAMPE

Deux sujets dans cette délibération. Le premier concerne l'aire des gens du voyage. La Loi date de 2 000 donc je crois qu'il faut le faire. Je peux regretter qu'il y ait une transmission de la part de l'Etat en février 2014 pour une prise en compte en avril 2014. Il faut se hâter rapidement pour l'aire des gens de voyage. Je serai favorable à voter ce que vous présentez.

Monsieur Paul EUZIERE

Est-ce que la Loi impose que le terrain soit à proximité d'écoles ?

Monsieur le Sénateur Maire

Il y a une distinction entre les aires dites pérennes et les aires de grands passages.

Nous traitons les deux dans la délibération. Mais les aires de grands passages sont des espaces moins équipés. Pour être simple, on donne un avis favorable à l'emplacement réservé qui avait été inscrit au PLU et on donne un avis défavorable pour l'aire de grand passage dans ce terrain à proximité du hameau du Plan.

Madame Bernadette BETHEUIL-RAMIN

Près de la prison il y a un grand terrain qui nous appartient et qui conviendrait peut-être pour cette réalisation.

Monsieur le Sénateur Maire

L'ancien stade de Fénelon ?

Madame Bernadette BETHEUIL-RAMIN

Je ne sais pas mais j'en avais parlé au mandat précédent.

Monsieur le Sénateur Maire

Nous l'avons proposé mais celui-ci n'a pas l'air de leur convenir.

Il peut y avoir une réquisition du Préfet mais notre avis peut l'amener à faire d'autres recherches. Il y a plusieurs terrains proposés dans le schéma dont Mandelieu, la Roquette, Château Neuf et le Plan. En fait, il y a plusieurs solutions sur lesquelles le Préfet doit trancher. Je pense que beaucoup de communes vont émettre un avis défavorable mais en l'état, je pense qu'un vote unanime pourrait écarter cette hypothèse là à l'endroit où il le préconise c'est-à-dire les Villanelles.

Monsieur François REYNE

Je pense que nous pourrions être défavorables au terrain de Châteauneuf puisqu'il est à Saint-Mathieu et que les accès sur la route de Saint-Mathieu ne sont pas meilleurs que pour aller au Plan.

Monsieur Paul EUZIERE

Que pense la Mairie de Châteauneuf ?

Monsieur le Sénateur Maire

Nous n'avons pas l'avis final de Châteauneuf.

Monsieur Georges RAKOTOVAO

J'ai travaillé sur ce dossier et nous n'avons pas à rougir du travail effectué même si nous sommes dans un Département qui est en retard. Le travail a été fait de façon sérieuse par notre équipe de la Communauté d'Agglomération et notamment par notre collègue Marc FACCHINETTI. L'étude des aires dites pérennes sont des choses très bien normées, étudiées. On peut faire des choses sans dégâts pour les craintes que l'on pouvait avoir traditionnellement et nous y donnons un avis favorable. Par contre dans la deuxième partie, je suis la logique que vous nous proposez à savoir de voter contre, en fait nous avons par défaut une proposition un peu simpliste pour une aire de grand passage, qui correspond à une arrivée massive à proximité des principaux axes de circulation. La deuxième partie de la proposition n'est pas concevable pour la ville de Grasse.

Monsieur le Sénateur Maire

Ayant eu vent, il y a trois mois, de cette enquête j'avais déjà pris les devants en écrivant, en votre nom et en qualité de Maire, que déjà nous étions opposés. J'avais saisi à la fois le Préfet et le Président de la commission Départementale pour l'informer qu'ils se préparent à un avis très défavorable de notre part.

Nous procédons au vote. Merci pour votre unanimité, ce sera un point favorable.

Marcelle NOVZEGKO
Conseillère municipale
Groupe Brass A Tous

Conseil Municipal
20/02/2014
Deltb 2014 - 45

Avis de Schéma Départemental
d'accueil des gens du Voyage

Messieurs le Préfet, mais chers collègues,
Cette délibération n'a pas été présentée en séance plénière.
La loi du 5 juillet 2000 avertit pour
objets, en offrant aux gens du voyage
des lieux d'accueil dans un cadre
réglementé, et obligeant les communes
à réaliser - ou participer à la réalisation
d'aires d'accueil, de mettre fin à une situation
intolérable.
Nous connaissons - et déplorons - ~~ce~~
le retard, particulièrement dans le 06,
pis dans l'application de la loi, qui ne met ~~pas~~
aux conditions de vie indignes des gens
du voyage.

Nous notons que le projet d'aire d'accueil
pérenne va enfin avancer --- mais nous
sommes en février 2014. Le temps presse ---

S'agissant de l'aire de grand passage,
il est scandaleux que le statut de
choix d'un terrain convenable ne soit
pas encore touché.

Ainsi s'achève ce dernier Conseil Municipal de notre mandature commune. Et avec lui, le dernier Conseil Municipal que j'aurai eu l'honneur d'organiser et de présider. Car comme chacun le sait, ici dans cette assemblée, j'ai annoncé au mois d'octobre dernier ma décision de ne plus solliciter de mes concitoyens un 4^{ème} mandat de Maire. J'ai en effet estimé, en conscience, qu'après 19 années de mandat de Maire, l'heure était venue de renouveler l'énergie dont la ville de Grasse a besoin.

Je viens donc, avec vous, de tenir mon 115^{ème} Conseil Municipal, un compte presque rond !

Je ne suis pas certain de rentrer dans le top 10 des Maires du département qui ont présidé le plus de Conseils Municipaux, mais dépasser une centaine c'est comme pour un sportif lorsqu'il dépasse le cap des 100 sélections en équipe nationale. Il peut déjà ressentir une certaine fierté !

Rassurez-vous, je ne vois pas dans ce chiffre important un record particulier mais le sentiment d'autant d'aventures humaines qui ont permis de faire avancer notre cité, de bâtir la ville d'aujourd'hui.

C'est cela que je retiendrai.

L'essentiel des 5 414 délibérations ont été votées à 75% à l'unanimité, ce qui prouve bel et bien comme on a l'habitude de le dire que les trottoirs ne sont ni de droite ni de gauche - mais qu'ils sont ou à droite ou à gauche ! - et surtout qu'ils sont de l'intérêt général.

L'émergence d'un nouveau quartier à Roure, la réouverture de la ligne SNCF, la résurrection non-achevée encore de notre centre historique, les nombreux équipements à vocation sociale, culturelle, sportive, scolaire, touristique, la vie quotidienne et le développement harmonieux de nos hameaux, autant de sujets, autant de choix qui ont été opérés dans notre assemblée. Les choix que nous avons faits l'ont été de façon démocratique.

Démocratique ne veut pas dire « pertinent aux yeux de tous » et je sais que si 75% de nos délibérations ont été adoptées à l'unanimité, 25 le furent sans unanimité au terme de débats parfois vigoureux et houleux. Mais si en démocratie, tout était consensuel, les choix ne seraient pas des choix.

Et ce que je veux vous dire avec sincérité et émotion, c'est que tous ces choix que notre majorité a proposés à ce Conseil l'ont été avec le souci permanent qu'ils étaient les bons, et avec la conviction qu'ils étaient justes, qu'ils allaient dans le sens d'une amélioration de la vie des habitants.

1. Je veux à présent m'adresser plus particulièrement aux élus de la majorité, et à travers elle, à tous les élus qui m'ont accompagné depuis 19 ans.

Je veux leur dire ma gratitude. Ma gratitude pour leurs conseils éclairés, pour leur enthousiasme, leur unité et leur loyauté. Sans eux, quels que soient leurs domaines d'intervention, rien n'aurait pu être fait.

Chers Collègues, je veux vous remercier toutes et tous, avec un message particulier à l'endroit de Dominique Bourret, qui fut une 1^{ère} Adjointe loyale et fidèle jusqu'au bout.

2. Je veux aussi m'adresser aux groupes d'opposition

Je leur exprime, à eux aussi, ma gratitude.

Certes, nous nous sommes opposés. Mais n'est-ce pas là le rôle des groupes d'opposition ?

N'ayant jamais connu cette situation d'opposant dans notre assemblée, je me suis toujours interrogé sur la difficulté de contribuer à ce qu'on appelle une « opposition constructive » et le souhait de tuer politiquement le chef de l'équipe majoritaire. Paradoxe difficile à vivre quotidiennement que, je pense, nous avons plutôt bien réussi.

3. Je m'adresse ensuite à notre administration

Elle mérite amplement notre respect et notre reconnaissance à tous.

Je la salue en lui disant qu'elle aussi je la regretterai. De bons professionnels, respectueux à la fois de leur devoir de réserve et de leur loyauté à l'égard de leur chef.

Je souhaite à tous les fonctionnaires, du bas en haut de l'échelle graduée de la fonction publique territoriale, un bel avenir au service de la ville qu'ils aiment.

4. Enfin je finirai en m'adressant à la population grassoise

Elle qui va devoir choisir dans quelques semaines un nouveau Maire. Je veux lui dire avec émotion que je l'ai aimée au-delà de tous les clivages naturels qui pouvaient légitimement exister en son sein.

Pour moi, tous les citoyens de Grasse méritent la même attention quelle que soit leur appartenance politique, leur situation sociale, leurs convictions philosophiques ou religieuses.

Je fais confiance en la sagesse démocratique de mes concitoyens.

Je leur dis ma certitude que leur choix sera le bon. Il sera le bon car ce sera « leur choix ».

Je souhaite d'ores et déjà au futur Maire de vivre son mandat avec le même bonheur - même dans la difficulté - que j'ai ressenti moi-même pendant ces 19 années.

Pour moi, une page importante de ma vie va se tourner.

J'espère pouvoir en écrire encore une à titre personnel.

Mais mon vœu le plus cher est que le livre de l'histoire de notre cité continue de s'écrire dans la paix, l'harmonie et le progrès.

Pour conclure mes chers amis, tous et toutes ici, je vous invite à prendre ce petit chevalet comme souvenir de nos mandatures. La prochaine municipalité trouvera bien quelques centimes d'euro pour les renouveler. Donc je vous fais ce cadeau au nom de la ville de Grasse et je vous invite à partager un petit verre pour conclure cette mandature et nous rendre au débat qui je pense va passionner tout le monde. Je vous remercie pour tout et votre particulière attention.

La séance est levée à 18 h 05.